

Cont@ct
n° 13 du 15 mars 2014

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Les Jeux sont faits...

La flamme olympique s'est éteinte et chacun s'en est allé, heureux du nombre de médailles engrangées par son pays ou déçu par les contre-performances réalisées.

La vie va reprendre son cours...certainement moins lumineuse, pour le peuple russe, que les éblouissantes cérémonies d'ouverture ou de clôture des Jeux. Car la démesure a un coût et il faudra bien « éponger » les 37 milliards d'euros que les infrastructures ont nécessités pour accueillir ce rendez-vous olympique. Dans un pays où le contexte économique ne cesse de se dégrader entraînant des baisses de salaires, des licenciements et d'importantes coupes budgétaires, dans un pays où 19 millions d'habitants vivent avec des revenus inférieurs au minimum vital, ce sont finalement la classe populaire et la classe moyenne qui subiront le contre coup de cette mégalomanie.

Autre fait marquant de ces Jeux : l'incroyable hypocrisie manifestée par les responsables sportifs ou politiques vis à vis des évènements d'Ukraine. « On ne mélange pas le sport et la politique » clamèrent ensemble la plupart d'entre eux. Mais le refus opposé aux athlètes ukrainiens de porter un brassard en signe de deuil ne constitue-t-il pas une décision éminemment politique ?

A noter aussi qu'un certain nombre de responsables gouvernementaux ont décidé, comme pour se racheter de n'avoir pas eu le courage de le faire voici un mois, de boycotter la cérémonie d'ouverture des jeux... paralympiques !! Affligeant...

Qu'à ces comportements s'ajoutent d'autres scandales ou d'autres démissions, comment s'étonner alors qu'une partie des populations se détourne de la vie publique ou refuse de s'engager dans l'action publique. Les difficiles constitutions de listes, signalées ici ou là, pour les prochaines élections municipales, en constituent une triste démonstration.

L'UFOLEP, au sein de la Ligue de l'Enseignement, comme d'autres fédérations ici ou dans d'autres pays, se doit de poursuivre son combat afin d'assurer et promouvoir la formation de sportifs citoyens. Elles ont besoin, pour y parvenir, d'une reconnaissance davantage affirmée et d'aides davantage accordées.

La démocratie et la solidarité dans nos Sociétés en dépendent.

André COUPLET
Vice-Président

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

R A P P E L

Assemblée générale nationale de Paris 11 et 12 avril 2014



L'ensemble des président(e)s et délégué(e)s départementaux UFOLEP ont reçu un courrier concernant la conformité de leurs statuts. Afin de permettre au comité directeur du 11 avril de statuer en toute sérénité, la commission nationale des statuts et règlements vous a proposé deux procédures. Merci de bien vouloir les respecter.

N'oubliez pas d'adresser à l'échelon national, votre pouvoir (cf document joint), dûment complété, signé avec cachet du comité départemental accompagné du procès-verbal de votre assemblée générale départementale ayant élu les mandatés.



Chaque comité départemental inscrit à l'assemblée générale de Paris a reçu une facture. Une coquille s'est glissée dans le détail du montant ; il faut lire repas du samedi **midi** 12 avril et non repas du samedi **soir** 12 avril, puisque la clôture des travaux est prévue en fin d'après-midi. Avec nos excuses pour cette erreur.

Assemblée Générale de Paris 11 et 12 avril 2014

Pouvoir

Accompagné du PV de l'AG départementale ayant élu les mandatés

L'assemblée générale du comité départemental UFOLEP

de

N°

donne pouvoir pour la représenter à l'assemblée générale nationale à :

M.Mme Mle

licence UFOLEP N°

Association :

SUPPLEANT DESIGNE (*impératif en prévision d'une indisponibilité du mandaté*)* :

M.Mme Mle

licence UFOLEP N°

Association :

NOMBRE DE VOIX DETENUES

Nom et signature du(de la) président(e) du
comité départemental UFOLEP
ou de son mandataire

Cachet du comité départemental
UFOLEP

Pour faciliter la préparation de l'AG, le retour des pouvoirs est vivement
souhaité, au plus tard, pour le 31 mars 2014 à l'échelon national

Ce pouvoir permettra l'établissement de la carte de représentant mandaté qui sera remise à l'entrée de la salle de réunion par la commission de contrôle des pouvoirs.

* En cas d'absence officiellement annoncée des deux personnes mandatées, le comité directeur décidera de leur remplacement sur demande émanant du comité départemental.

Questions des comités

Les réponses du comité directeur national sont réalisées après consultation de la commission nationale des statuts et règlements, de la commission nationale des finances, de la commission nationale vie sportive, des commissions nationales sportives et de l'APAC en fonction des questionnements abordés.

1 Le Comité Départemental UFOLEP de l'Yonne (89), réuni le 9 janvier 2014

- Pose la question suivante :
Assurance pour les organisations cyclistes à départs différés. Il est impossible d'indiquer à l'APAC le nombre total de participants au premier départ de la manifestation. Serait-il envisageable d'ajuster le nombre de participants en cours de manifestation ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Avis défavorable. Il est possible pour l'organisateur de régulariser le forfait ACT souscrit auprès de l'APAC en appelant au numéro vert 24h/24 et ce jusqu'au début de la manifestation. Les forfaits de souscription par tranche de 50 participants ont été définis pour répondre aux évolutions des engagements en cours de la manifestation, quel que soit les catégories de départ. Il est ainsi recommandé de favoriser les engagements en amont d'une manifestation (ex : en ligne, ...) pour réduire la possibilité d'inscription en cours d'épreuve pour plus de 50 participants à une catégorie de départ. Enfin, la possibilité de régulariser en cours d'épreuve laisserait craindre des dérives en fonction de la sinistralité de la manifestation. La diversité des pratiques (départ par catégorie d'âges, par niveau de pratique, par activité, ...) ne permettent pas d'avoir un système spécifique à chacune d'entre elles.

2 Le Comité Départemental UFOLEP de la Seine et Marne, réuni le 10 janvier 2014 à LA ROCHETTE (77)

- Pose la question suivante :
Face à la stagnation voire la diminution du nombre de nos licenciés, nos comités doivent de plus en plus, pour diversifier leurs ressources, se tourner vers de la prestation de services en direction de collectivités ou d'organismes privés. Le nouveau dispositif d'affiliation (C3/C3S) a permis d'encadrer un peu mieux cette pratique ; néanmoins les tarifs (parts nationales) proposés sont plus que décourageants. Le Comité Directeur National ne pourrait-il pas revoir à la baisse ces tarifs pour la saison 2014/2015 afin de permettre aux comités départementaux d'être plus offensifs vis-à-vis des collectivités ou d'organismes privés ?

REPONSE DU COMITÉ DIRECTEUR :

Le comité directeur confirme qu'il souhaite promouvoir le dispositif d'affiliation « C3S ».

À cet effet, dans le cadre des tarifs statutaires qui sont soumis à l'assemblée générale, une baisse conséquente est proposée :

Structure comprenant 1 à 20 personnes	→	82,00 €
Structure comprenant 21 à 50 personnes	→	99,00 €
Structure comprenant 51 à 100 personnes	→	149,00 €
Structure comprenant 101 personnes et plus	→	199,00 €

De plus, également dans le cadre de l'enveloppe budgétaire développement associatif, une aide forfaitaire de 75 € par structure affiliée sur ce dispositif « C3S » sera attribuée aux comités départementaux.

3 Le Comité Départemental UFOLEP de la Seine et Marne, réuni le 10 janvier 2014 à LA ROCHETTE (77)

- Pose la question suivante :
L'UFOLEP Nationale choisit tous les quatre ans pour une durée de quatre années un prestataire d'assurance qui désormais, conformément à l'article 14 du Règlement Intérieur National, sera proposé en assemblée générale.
Ce contrat lie la fédération avec le prestataire d'assurance.
Le prestataire d'assurance (en l'occurrence l'APAC) ne pourrait-il pas ou ne devrait-il pas facturer les cotisations d'assurances de nos clubs à l'UFOLEP Nationale ou à défaut les Comités Départementaux UFOLEP qui, de par nos textes (article 2 du Règlement Intérieur National), se voient confier la délivrance des licences, au lieu de facturer les Ligues départementales ?

REPONSE DU COMITÉ DIRECTEUR :

Le comité directeur sollicitera la Ligue de l'enseignement et l'APAC pour constituer un groupe de travail afin d'étudier la faisabilité et les conséquences d'un tel changement. Une première rencontre est programmée le 1^{er} avril prochain.

4 Le Comité Départemental UFOLEP de l'Indre, réuni le 22 janvier 2014 à CHÂTEAUROUX (36)

- Pose la question suivante :

Question en direction de la C.N. Vie Sportive et de la C.N. Activités Cyclistes

Le décret du 5 mars 2012 et l'arrêté du 3 mai 2012 concernant les manifestations sur la voie publique nous imposent de soumettre les règles **techniques et de sécurité** de nos épreuves à la fédération délégataire et précisent les modalités de cette démarche parmi lesquelles figurent le délai d'envoi du dossier (au moins 2 mois avant l'épreuve) et le délai dans lequel doit parvenir la réponse de la fédération délégataire (1 mois après réception du dossier).

Depuis l'entrée en vigueur de cette réglementation nous subissons, dans notre département, de façon récurrente, de la part des services préfectoraux, des refus d'autorisation s'appuyant sur des avis de la FFC non conformes et cependant **relayés par l'unité Sports de la DDCSPP** :

- Longueur des épreuves : avis défavorable lorsque celle-ci dépasse 80 km (pour nos 1^{er} et 2^{ème} catégories) alors que le règlement cycloport Ufolep, Art 12 Chapitre 22 fixe la distance maximum autorisée à 90 km.

Un courrier du Ministère des Sports du 25 Avril 2013 adressé à la Préfecture de l'INDRE, en précisant que la distance était une règle sportive et par conséquent propre à chaque fédération est resté sans effets.

- Avis de la fédération délégataire envoyé hors délais et cependant pris en compte et conduisant à une signification tardive de l'interdiction.

De plus, les services de la préfecture et de la DDCSPP s'obstinent à considérer qu'ils sont tenus de respecter les avis de la FFC...

Le problème se confirme avec les premières déclarations de 2014.

Ne serait-il pas urgent de demander une nouvelle fois l'arbitrage du Ministère des Sports, par l'envoi d'une directive à ses services départementaux, afin que cette règle et ses modalités d'application soient définitivement actées et respectées ?

REPONSE DU COMITÉ DIRECTEUR :

Le comité directeur rappelle que ce dossier est suivi de très près par le pôle vie sportive.

En mars 2013, l'UFOLEP Nationale a interpellé le service juridique du Ministère des Sports concernant la notion de distances maximales de courses par rapport à la définition des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) qui relèvent de la fédération délégataire. La réponse du ministère est :

« La définition d'une distance maximum par la fédération délégataire est une règle sportive (donc propre à chaque fédération) quand elle renvoie à des catégories de valeur spécifiques à chaque fédération (1ère cat., 2ème cat., 3ème cat., GS), mais devient une règle de sécurité (donc qui s'impose à tous) quand elle renvoie à une référence de catégorie d'âge (11/12 ans, 13/14 ans, ...). ».

Ces éléments ont été diffusés auprès des comités via Cont@ct. Suite aux problèmes rencontrés en 2013 dans le département de l'Indre, le Ministère des Sports a confirmé ces éléments ci-dessus dans un courrier à destination du Préfet de l'Indre, qui en retour a apporté une réponse favorable. Ces 2 pièces constituent des pièces officielles. Il appartient désormais au comité de veiller à la bonne information des sous-préfectures et Directions Départementales de la Cohésion Sociale en s'appuyant sur ces documents officiels. En cas de nouveaux problèmes qui mettraient en difficulté les épreuves UFOLEP, l'UFOLEP Nationale pourra accompagner le comité dans sa démarche et rappeler le cadre légal à la fédération délégataire.

5 Le Comité Départemental UFOLEP de la Lozère, réuni le 15 janvier 2014 à MENDE (48)

- Pose la question suivante :

La réforme de l'APAC à l'automne 2012 et l'augmentation des tarifs de la part assurance ont eu pour conséquence une perte massive du nombre de licenciés et d'associations dans notre département et ailleurs.

Aussi, alors que nous étions sur le point de relancer l'activité « moto » dans notre département, l'augmentation du tarif de la VTM a été perçue comme « un coup de grâce ».

Pourquoi le tarif VTM « enduro » subit-il la même augmentation que le motocross et pourquoi est-il le tarif le plus élevé alors que les exemples et même le courrier joint aux tarifs VTM, signé par Pierre CHEVALIER et Michel COEUGNIET précisent que les accidents ont lieu en motocross ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Il est vrai que l'assurance liée à la licence n'ayant pas augmenté pour 2013/2014, chacun prévoyait une relance des activités moto. La CNS et l'UFOLEP Nationale étaient sur le même objectif. C'était sans compter cette nouvelle majoration malheureusement attendue de la VTM. Une augmentation décidée par l'assureur AMSré qui nous impose ses tarifs en année civile. Augmentation qui touche aussi bien la FFM que l'UFOLEP et qui risque de se renouveler à l'avenir.

Cette augmentation est aussi le résultat d'une saison 2013 émaillée d'accidents graves qui concernent surtout la responsabilité civile donc avec des montants d'indemnisation particulièrement lourdes allant jusqu'à plusieurs millions d'euros. La différence d'accidentologie de l'enduro a été particulièrement discutée par l'UFOLEP dans les tarifs assurances attachées à la licence pour les activités hors manifestation (environ 2/3 par rapport au motocross).

Le contrat pour les manifestations VTM a été également revisité afin de le positionner sur les niveaux de cotisation de la FFM. La majoration des tarifs des VTM Enduro est d'environ 50 % par rapport aux VTM Moto cross et ceci depuis 2010 au moins. La situation n'est donc pas nouvelle.

D'autre part, les assureurs ne raisonnent pas uniquement en termes d'accidentologie mais aussi en termes de risques encourus, et potentiellement l'enduro ne présente pas moins de risques même si le nombre d'accidents est moindre actuellement. En outre, n'oublions pas qu'au sein de ces activités sports mécaniques, le principe de mutualisation doit s'imposer sans exception, autrement l'une d'entre elles pourrait disparaître.

6 Le Comité Régional UFOLEP Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni le 29 janvier 2014 à MARSEILLE (13)

- Pose la question suivante :
Propose de revoir la tarification des remboursements aux rencontres nationales car de nombreux licenciés envisagent de ne plus participer ; voire de quitter la fédération car il estime qu'elle ne leur accorde aucune considération.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Avis défavorable. Il est rappelé que les comités départementaux ou régionaux bénéficient d'aides financières pour les déplacements des sportifs aux épreuves nationales : jeunes de moins de 18 ans.

Ainsi les activités gymnastique artistique, GRS, Tir à l'Arc, Activités Aquatiques, Athlétisme, pour lesquelles la région PACA engage des sportifs bénéficient d'indemnisation de déplacement. Ces dernières années, les évolutions apportées à l'indemnisation des frais de déplacement des sportifs n'ont jamais causé de baisse de participation pour les épreuves à finalité nationale faisant souvent l'objet d'épreuves qualificatives en amont.

7 Le Comité Départemental UFOLEP des Deux Sèvres, réuni le 13 janvier 2014 à NIORT (79)

- Pose la question suivante :
Dans l'ensemble des tarifications nationales et quel que soit la discipline, on distingue jeune et adulte.
Cela pourrait être appliqué au passeport moto, avec un tarif préférentiel pour les jeunes et les écoles de pilotage labellisées.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Avis défavorable. Contrairement à la licence UFOLEP qui distingue les publics enfants, jeunes et adultes, le passeport moto est lié à l'engin. Ainsi il ne peut y avoir de distinction en fonction des pilotes de l'engin.

8 Le Comité Régional UFOLEP d'Ile de France, réuni le 15 janvier 2014 à PARIS (75)

- Pose la question suivante :
Face à la stagnation voire la diminution du nombre de nos licenciés, nos comités doivent de plus en plus, pour diversifier leurs ressources, se tourner vers de la prestation de services en direction de collectivités ou d'organismes privés. Le nouveau dispositif d'affiliation (C3/C3S) a permis d'encadrer un peu mieux cette pratique ; néanmoins les tarifs (parts nationales) proposés sont plus que décourageants. Le Comité Directeur National ne pourrait-il pas revoir à la baisse ces tarifs pour la saison 2014/2015 afin de permettre aux comités départementaux d'être plus offensifs vis-à-vis des collectivités ou d'organismes privés ?

REPONSE DU COMITÉ DIRECTEUR :

Le comité directeur confirme qu'il souhaite promouvoir le dispositif d'affiliation « C3S ».

À cet effet, dans le cadre des tarifs statutaires qui sont soumis à l'assemblée générale, une baisse conséquente est proposée :

Structure comprenant 1 à 20 personnes	→	82,00 €
Structure comprenant 21 à 50 personnes	→	99,00 €
Structure comprenant 51 à 100 personnes	→	149,00 €
Structure comprenant 101 personnes et plus	→	199,00 €

De plus, également dans le cadre de l'enveloppe budgétaire développement associatif, une aide forfaitaire de 75 € par structure affiliée sur ce dispositif « C3S » sera attribuée aux comités départementaux.

9 Le Comité Départemental UFOLEP de la Drôme, réuni le 30 janvier 2014 à VALENCE (26)

- Pose la question suivante :
 - constatant la multiplication des Trophées au sein d'un même territoire et accueillant les mêmes catégories de véhicules afin de garantir la réussite financière de l'épreuve par l'organisateur ;
 - constatant également la multiplication des catégories au sein d'une pratique ce qui entraîne une augmentation des manches et par conséquent une baisse de temps de pratiques au détriment de chaque pilote ;le Comité directeur de l'UFOLEP Drôme, réuni le 30 janvier 2014, pose la question suivante : est-ce que la CNS Auto envisage une meilleure répartition des Trophées sur le territoire afin de garantir à tous les acteurs (pilotes et organisateurs) des conditions de pratique correspondant plus au déroulement des épreuves nationales.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Pour la saison en cours, il est difficile de modifier une répartition géographique, les règlements sportifs des différents trophées sont publiés. Il y a obligation de les transmettre à la CNS pour validation. Lorsque nous les aurons tous reçus, le Responsable de la CNS fera une étude pour pallier à ces dysfonctionnements géographiques, en concertation avec les responsables de trophée et les Commissions Techniques Régionales.

Mise en application saison prochaine.

10 Le Comité Départemental UFOLEP de la Manche, réuni le 16 janvier 2014 à SAINT LÔ (50)

- Pose la question suivante :

Une très forte accidentologie en sport mécanique a engendré depuis 2 ans une augmentation importante des assurances. Les petits clubs ont encore plus de mal que les « gros » à assurer l'augmentation des tarifs assurance sur les manifestations. Loin de remettre en question les raisons de cette augmentation, que nous comprenons, nous tentons de chercher des solutions : nous proposons que soit mis à l'étude la possibilité d'un principe de bonus/malus organisateur, en prenant en compte les 5 à 10 dernières années d'organisation du club.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

L'état statistique est déjà considéré sur le portefeuille UFOLEP et même combiné avec celui de la FFM, ce qui nous a permis d'obtenir une baisse l'année dernière.

Sur un aussi petit portefeuille, l'application d'un tel principe n'aura pas d'effet pertinent car les cotisations minimum incompressibles resteront élevées. En outre, elle est en parfaite contradiction avec le système mutualiste et solidaire au sein de cette activité. Pour finir, elle n'aura aucun impact sur les petits clubs. Un petit club est autant exposé à un sinistre grave qu'un gros club. Il suffit d'un sinistre grave de plusieurs millions pour mettre à mal l'équilibre économique du contrat.

11 Le Comité Départemental UFOLEP de la Manche, réuni le 16 janvier 2014 à SAINT LÔ (50)

- Pose la question suivante :

Il y a plus de 2 ans, des personnes ressources RAID ont été identifiées par département et région. Une réunion a eu lieu sur PARIS, des axes de réflexion pris et une prochaine réunion calée. A ce jour, pas de compte-rendu et de suites à donner. Pourquoi ? L'UFOLEP est la première fédération organisatrice de RAID / Quelle suite sera donnée à ces groupes d'échange ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Le 28 janvier 2011, l'UFOLEP Nationale a rassemblé les référents « raids multisports » des comités UFOLEP volontaires. Lors de cette journée d'information et d'échanges, plusieurs projets ont été identifiés : la mise en place des TIPO, l'organisation éco responsable des manifestations de nature et la promotion des organisations UFOLEP. L'ensemble des outils de cette journée a été transmis aux comités départementaux représentés via une plateforme de téléchargement en ligne (taille des fichiers trop lourds pour la diffusion par mail). L'ensemble de ces éléments sera donc retransmis au comité de la Manche concernant les projets d'actions.

A savoir que les outils TIPO ont été depuis proposés aux comités départementaux, que les outils/label « Raid'Spect » pour des organisations éco responsables ont été proposés aux comités dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. A ce jour, seule la mise en place d'un calendrier national n'a pu aboutir (difficultés de recenser tous les raids UFOLEP, site internet déjà existant : raidnature.com, ...). Ce dernier pourra toutefois être réactivé puisque désormais l'outil UFOWEB est actif.

Lors de la restructuration de la vie sportive fédérale et du renouvellement des CNS / GTS, un GT « sports de nature » a fait l'objet d'un appel à candidatures dans le réseau. Aucune candidature n'a permis de restructurer un groupe de travail national. C'est pourquoi, la CNVS propose qu'un temps de travail et d'échanges soit prochainement organisé entre le comité de la Manche, fortement investi sur l'organisation des manifestations de nature type raids, et les référents nationaux (Vie sportive et sports de nature) afin de poursuivre le développement fédéral des raids multisports.

12 Le Comité Départemental UFOLEP du Puy de Dôme, réuni le 3 février 2014 à CLERMONT FERRAND (63)

- Pose la question suivante :

Face aux difficultés liées à l'assurance pour les activités cyclistes et mécaniques et malgré un accompagnement important, nous constatons une fuite de nos associations et de nos licenciés.

Le constat est lourd !

Nos clubs moto sont partis à la FFM, nos clubs cyclotouristes rejoignent en nombre la FFCT, et maintenant les cyclosportifs se rapprochent de la FFC.

Nous avons tout fait en matière d'accompagnement mais nos arguments ne sont pas convaincants. Comment peuvent-ils l'être lorsque nous leur annonçons que :

- ce sera les mêmes tarifs dans les autres fédérations et qu'ils trouvent des conditions plus avantageuses en s'adressant à elles
- l'assurance liée à l'activité compétitive ne comprend pas la compétition puisque l'organisateur doit souscrire une ACT onéreuse pour Tous les participants (UFOLEP au même titre que non licenciés)
- l'augmentation de l'an dernier était nécessaire mais celle-ci sera stabilisée alors qu'apparaît, cette année, le PassCyclo taxant encore de 8 € certains participants à leurs épreuves en plus de l'ACT

Nos clubs sportifs ne nous font plus confiance et retirent leurs épreuves de notre calendrier qui était notre vitrine (6 CLM supprimés à ce jour).

En effet, trop c'est trop !

La question que nous posons à l'UFOLEP ... et à l'APAC est :

Quelle réponse apaisante et non financière peut-on leur apporter pour la prochaine saison tout en conservant l'attrait de leurs épreuves et l'esprit UFOLEP qui les a animés jusque-là ?

Nous restons attentifs aux solutions (ne pourrions-nous pas sortir les CLM du règlement Cycloport, ne pourrions-nous pas revoir la double peine pour nos licenciés UFOLEP : assurance licence/ACT par exemple ?)

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

La richesse du calendrier UFOLEP avec des garanties très larges a généré une forte accidentologie, d'où les majorations rencontrées ces dernières années.

La statistique cyclo 2012 uniquement pour les graves est évaluée à 4.500.000 € pour deux dossiers ce qui ne comprend pas le cumul des charges des 309 petits dossiers sinistres enregistrés pour un montant évalué fin décembre à 163.880 €

Cette charge étant malheureusement récurrente, il est donc évident qu'un assureur devra appeler au mieux une cotisation équivalente à un peu moins du double du cumul des indemnisations.

Le constat réalisé est que les autres Fédérations ont chacune des charges sinistres inférieures à celles de l'UFOLEP pour un nombre supérieur de licenciés d'où des cotisations unitaires inférieures.

Pour ce qui est des ACT, elle s'est toujours appliquée dans le respect des réglementations fédérales de l'activité sur la base du forfait souscrit qui intègre les participants et les bénévoles de la manifestation. Elle est calculée sur la totalité des participants car il est impossible en amont de connaître les licenciés UFOLEP assurés ou non APAC.

Par exemple, le règlement cycloport précise bien que les épreuves cycloport sont réservées aux seuls licenciés UFOLEP cycloport en cours de validité et titulaires d'une carte compétiteur.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif ACT, il s'avère que des épreuves cycloport étaient ouvertes à des non licenciés UFOLEP (plus de 30 comités). Ces pratiques en dehors du règlement fédéral peuvent mettre en difficulté l'activité car il deviendrait évident que les non licenciés UFOLEP tireraient un avantage à ne pas se licencier car participeraient aux courses UFOLEP sans payer ni de licence ni de part assurance, alors que leurs éventuelles charges sinistres viendraient impacter les statistiques UFOLEP, entraînant a posteriori des majorations des coûts assurances UFOLEP.

Afin d'encadrer ces pratiques et de ne pas perdre les associations organisatrices qui ont ouvertes leurs épreuves à des non licenciés, l'UFOLEP Nationale et l'APAC ont proposé un dispositif transitoire et expérimental : Pass cyclo.

Aussi le coût a été calculé afin qu'en quelques courses, le prix assurance de la licence soit amorti afin de ne pas léser ceux qui jouent le jeu. Comme vous pouvez le constater, le prix de 8 € est relativement faible et il n'y a pas de double peine puisqu'initialement le prix aurait dû être plus élevé et que nous avons considéré la part ACT.

Cependant pour soutenir la politique de stabilisation, il a été décidé de permettre les CLM sous couvert des ACT. Espérons que ce type d'accompagnement ne soit pas facteur de majoration de la formule ACT dans l'avenir.

Historiquement, des manifestations dites gentlemen (CLM à 2, accueillant des non licenciés) sont organisées par des associations locales, souvent en début de saison sportive.

En concertation avec l'APAC, il est proposé que les CLM soient mis sur le même régime que les gentlemen et puissent accueillir des non licenciés.

Il sera demandé aux organisateurs qui ouvriront de :

- Préserver un équilibre dans les organisations UFOLEP avec une participation significative de licenciés UFOLEP
- Appliquer un tarif préférentiel pour les licenciés UFOLEP ou un tarif majoré pour les non licenciés UFOLEP
- Rechercher toute forme d'organisation qui inciterait à la prise de licence UFOLEP : Challenge départementaux rassemblant plusieurs épreuves, ...

13 Le Comité Départemental UFOLEP de la Guadeloupe, réuni le 3 février 2014 à

- Pose la question suivante :

Le site de la commission nationale des activités cyclistes indique qu'il y a des changements notables dans le « Règlement national des activités cyclistes de l'UFOLEP 2014 ».

Une « brève » précise :

« L'année 2014 va être une année charnière et une mini révolution, puisque nous allons baser la saison cycliste, non plus du 1^{er} septembre au 31 août, mais du 1^{er} janvier au 31 décembre comme toutes les autres fédérations pratiquant le cyclisme. La prise de licence se faisant comme par le passé à partir du 1er septembre.

Pour pouvoir rattraper notre décalage d'un an, au 1^{er} janvier 2014 il sera appliqué une montée de catégorie d'âge de **2 années**, c'est à dire: une année comme si vous montiez au 1er septembre comme auparavant et une année supplémentaire au 1^{er} janvier pour s'aligner sur les autres fédérations ».

Or,

- **L'Article 7 du règlement intérieur de l'UFOLEP**, adopté le 20 avril 2013 au Grau du Roi, stipule :
 - « **La saison sportive UFOLEP s'ouvre le 1^{er} septembre et s'étend jusqu'au 31 août de l'année suivante** ». (en fait sans changement par rapport au passé).
- **Le préambule du règlement sportif de l'UFOLEP**, adopté suite à l'assemblée générale de Gerzat, en avril 2011, précise (toujours, au vu de ce qui est sur le site national, à la date d'aujourd'hui) :
 - « Ce règlement sportif comprend les articles qui encadrent les activités sportives de l'UFOLEP. ... **Les règlements sportifs départementaux et/ou régionaux, ainsi que les règlements spécifiques des activités ne peuvent aller à l'encontre des règlements nationaux.**
- **L'article 1 de ce règlement sportif**, intitulé « La saison sportive » reprend dans les mêmes termes ce que dit l'article 7 du R.I.
- **L'article 7 du règlement sportif – article concernant les catégories d'âges :**
 - « **L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive (1^{er} septembre) de la saison sportive.**
- **L'article A-3-2, du règlement des activités cyclosporives de l'UFOLEP, intitulé « La licence »**, rappelle les dates de validité de la licence qui correspondent à celle de la saison sportive UFOLEP mais il y est, également, écrit que « la « carte cyclospor » qui détermine, entre autres, la catégorie d'âge est désormais référencée par l'année civile (à cheval sur deux saisons sportives UFOLEP) du 01 janvier au 31 décembre).

Si l'argumentation est bonne, ces décisions sont contraires à nos textes statutaires et réglementaires de l'UFOLEP actuels.

En conséquence, elles ne peuvent être applicables !

Quelle est la position du Comité directeur ?

REPONE DU COMITE DIRECTEUR :

Confusion du comité départemental entre la saison sportive UFOLEP (1^{er} septembre – 31 octobre) qui organise les activités sportives dont les activités cyclistes et les catégories d'âge, carte compétiteur cyclo qui sont sur l'année civile.

Malgré le hors délai de la question, la CNVS précise que le règlement fédéral Cyclospor, seul document officiel et qui fait l'objet d'une validation annuelle indique que :

« A-2 / LA LICENCE :

Même si elle est individuelle, la licence UFOLEP ne peut être délivrée qu'au titre d'une association affiliée UFOLEP. Elle est valable pour la saison sportive UFOLEP allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année civile suivante.

La carte cyclospor, qui détermine entre autres la catégorie d'âge, est désormais référencée par année civile (à cheval sur deux saisons sportives ufolep) du 1^{er} janvier au 31 décembre). »

Questions envoyées le 6 février 2014 par courriel et reçues par voie postale le 10 février 2014 (documents envoyés le 7 février 2014)

14 Le Comité Départemental UFOLEP des Bouches du Rhône, réuni le 15 janvier 2014 à MARSEILLE (13)

- Pose la question suivante :

Statut de l'animateur sportif

Pouvons-nous connaître la définition de l'animateur sportif pour l'APAC et l'UFOLEP, anciennement faisant partie des personnes non pratiquantes avec les officiels et administrateurs.

La licence pratiquant (sous fourniture d'un certificat médical) est-elle obligatoire pour l'animateur quelle que soit sa discipline ??

Comment fait-on pour toutes les personnes qui ne sont pas en mesure de fournir un CM de non contre-indication à la pratique : exemple personne d'un certain âge, femme enceinte, personne ayant des problèmes de santé.... qui peuvent tout à fait être animateur mais ne peuvent plus pratiquer dans leur discipline ?

Les animateurs ne faisant « pas de pratique compétitive » peuvent-ils donc être enregistrer comme tels c'est-à-dire fournir un CM lors de la première licence seulement et pas chaque année, ce qui résoudrait déjà une partie des problèmes.

De plus lors des compétitions, certaines associations font appel à des parents ou dirigeants pour suivre des équipes comme par exemple en gym, ces personnes ont une licence NP gym artistique ou sont couverts par la RAT et ils peuvent être amenés à assurer la sécurité des gyms, ou déplacer du matériel comme le ferait un animateur. L'APAC ne les couvrent-ils pas dans cette fonction ???

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Il est difficile d'apporter une réponse commune pour l'ensemble des activités sportives. Ainsi il faut distinguer deux statuts dans la prise de licence (et donc qui détermine l'obligation ou non de certificat médical) :

- Licence pratiquant (sportifs et animateurs)
- Licence non pratiquant (officiels, dirigeants)

Ci-dessous un tableau de répartition par activité qui permet de définir les notions d'animateurs et d'officiels sportifs. Il sera complété et diffusé dans la notice d'affiliation 2014-2015.

<p><i>Licence « non pratiquant » ne nécessitant pas de Certificat Médical de non contre indication</i></p>	<p>Activités Aquatiques : juges / arbitres Activités Cyclistes : commissaires /signaleurs Athlétisme : juges / commissaires Arts Martiaux : arbitres Badminton : arbitres Football : entraîneurs Gymnastique Artistique : juges ou entraîneurs non pratiquant non à la parade Gymnastique Rythmique et Sportive : juges Karting Piste : commissaires Pétanque / Boules Lyonnaises : arbitres Sports mécaniques Auto : commissaires Sports mécaniques Moto : commissaires Tennis : arbitres Tennis de Table : juges Tir à l'Arc : juges Twirling Bâton : juges Volley Ball : arbitres</p>
<p>Officiels (ayant une activité physique), animateurs pratiquants (fonction qui nécessite une dépense physique <i>Licence « pratiquant » qui nécessite un Certificat Médical de non contre indication</i></p>	<p>Basket Ball : arbitres Football : arbitres / arbitres assistant Gymnastique Artistique : entraîneurs à la parade ou en situation de pratique démonstration Rugby : arbitre / arbitre adjoint</p>

(Suite réponse n° 14)

A partir de là, les garanties responsabilité civile et individuelle accident s'appliquent dans le cadre du statut déclaré lors de la prise de licence.

En ce qui concerne la gymnastique artistique, les personnes qui accèdent aux plateaux de gymnastique doivent être titulaires d'une licence UFOLEP « gymnastique artistique » en cours de validité :

- les pratiquants : obligation de licence UFOLEP pratiquant R2 « gymnastique artistique » délivrée après la présentation d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique en compétition de moins d'un an (information apportée sur la licence avec la date d'homologation).
- les animateurs pratiquants sont entraîneurs (amenés à être en situation de démonstration, de pratique et d'être à la parade) : obligation de licence UFOLEP pratiquant R2 « gymnastique artistique » délivrée après la présentation d'un certificat médical de non contre-indication de moins d'un an (information apportée sur la licence avec la date d'homologation).
- les officiels dont l'activité ne nécessite pas une dépense physique, juges, accompagnateurs d'équipes, personnes à la parade qui n'ont aucune activité d'animation ou de démonstration) : licence UFOLEP « Gymnastique Artistique » qui n'impose pas la présentation d'un certificat médical de non contre-indication.

A savoir que dans le cadre du projet de loi de modernisation du sport, les règles liées à l'établissement du certificat médical sont en court de réforme.

15 Le Comité Départemental UFOLEP des Bouches du Rhône, réuni le 15 janvier 2014 à MARSEILLE (13)

- Pose la question suivante :

Tir à l'ARC :

« Programmer pour le National une catégorie différente pour les archers de plus de 70 ou 75 ans. »

La catégorie VETERAN commence à 50 ans, afin de concourir équitablement serait-il possible que ces archers est une catégorie spécifique comme par exemple MASTER ?

Certains clubs le font déjà, mais nous pensons qu'il faut, à l'heure actuelle car nous vivons plus longtemps, faire également évoluer les compétitions Nationales.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Avis défavorable ; suite à l'interpellation de la CNS Tir à l'Arc et à l'analyse statistique des licenciés dans l'activité :

- Moins de 2 % de licenciés tir à l'arc ont plus de 70 ans

- 0,6 % des participants aux championnats départementaux ont plus de 70 ans

Suite aux assises nationales UFOLEP de Tir à l'Arc en décembre 2013, il est par contre proposé une nouvelle organisation des catégories, tenant compte de l'évolution des pratiquants ces dernières années.

Anciennes catégories	Propositions nouvelles catégories
11/12 ans	11/12 ans
13/14 ans	13/14 ans
15/16 ans	15/16 ans
17/18 ans	17/25 ans
19/49 ans	26/49 ans
50 ans et +	50/59 ans 60 ans et +

16 Le Comité Départemental UFOLEP de la Haute Marne, réuni le 7 février 2014 à CHAUMONT (52)

- Pose la question suivante :
Qu'allez-vous faire pour sauver l'activité Solex ?
Cette activité correspond à notre slogan « tous les sports autrement » et « une autre idée du sport » : nous regroupons tous les publics, des jeunes d'IME ou ESAT, aux élèves de lycées professionnels, aux comités d'entreprises.
Or, cette activité assimilée à la CN Moto est souvent ignorée par celle-ci lors des regroupements nationaux. Nos représentants reviennent « dégoûtés » et le mot est faible.
Pourquoi 1 licence si chère ? Avez-vous recensé le nombre d'accidents graves ? !!! 1 passeport par pilote et non par véhicule !!! ???
Imaginez le coût de pratique pour ces jeunes lycées ou d'IME → Impossible.
Actuellement un mouvement national (lisez les forums) se crée pour quitter l'UFOLEP. On est en train de tuer l'activité faute de communication.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR :

Le comité directeur a conscience que l'activité « 50 à galet » a toute sa place au sein de notre fédération et correspond aux valeurs de l'UFOLEP, mais c'est aussi une activité mécanique avec des véhicules en catégorie « prototype » qui peuvent avoisiner les 100km/h et en conséquence à risques. Il est également important de rappeler qu'un contrat de base pour des véhicules de moins de 50 cm³ pour une utilisation sur la voie publique coûte entre 150 et 200 € en responsabilité civile par engin sans la couverture de la personne morale.

Ce n'est pas le coût de la licence qui est onéreux car cela varie entre 20 et 30 € suivant les comités mais c'est la partie assurance qui est de 73,66 € pour un adulte. Il faut noter que pour l'activité moto-cross cette part assurance est à 112,42 €. La nature de l'activité a bien été prise en compte. Il y a effectivement à ce jour moins de sinistres que dans l'activité « cross » mais au regard de la vitesse des machines et de la configuration des circuits pas toujours adaptées les risques sont bien présents.

Pour fédérer la discipline au niveau national c'est très difficile car quelques responsables de l'activité ont candidaté pour intégrer la commission nationale moto avec pour seule motivation la gestion du 50 à galet. L'UFOLEP nationale n'a pas retenu ces candidats puisque l'appel à candidatures concernait des postes transversaux : formation, communication et réglementation.

FLASH-INFOS

Réunion du Comité Directeur des 26 et 27 février 2014

« Le Flash Infos donne un aperçu des questions abordées lors de la réunion du Comité Directeur. En aucun cas, il ne remplace le compte-rendu officiel approuvé à la réunion suivante puis diffusé à l'ensemble du réseau. Seul ce dernier comporte les décisions et positions officielles du Comité Directeur »

Le Comité Directeur de l'UFOLEP Nationale s'est réuni les 26 et 27 février à PARIS et a abordé les points suivants.

QUESTIONS D'ACTUALITÉS

Collaboration de la Ligue sur des chantiers d'accompagnement de la réforme sur la refondation de l'école, sur la refondation de la vie associative, sur les questions d'assurance.

Évocation du bilan des jeux olympiques d'hiver en Russie : amertume sur les dépenses exponentielles, sur les aspects politiques négatifs, humains et sociaux

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE BUREAU DES 15 JANVIER ET 10 FÉVRIER 2014

STRUCTURATION DU CHAMP « SPORT ET SOCIÉTÉ »

Présentation par Adil

Point d'étape et rappel des différentes étapes de la structuration du champ « Sport et Société » et présentation des représentants de la SCIC IMPACT.

SCIC IMPACT, Société Coopérative d'Intérêt Collectif : historique

Laurent PORTES et Sanoussi DIARRA sont deux anciens sportifs de haut niveau, présidents d'association sportives, ils ont adapté leurs projets aux territoires et aux publics : sport, insertion, formation.

Ils constatent un manque de lisibilité pour les collectivités et sont toujours à la recherche de subventions pour continuer leurs projets : il y a nécessité de diversifier les ressources sans perdre son identité.

Ils veulent consolider, pérenniser leurs structures sans perdre les objectifs de celles-ci et les valeurs qui les animent, avoir une meilleure lisibilité vis-à-vis des financeurs.

Ils se font accompagner par une troisième association spécialiste en responsabilité sociale d'entreprise (GIE) et une autre Surf Insertion qui ont le même intérêt, la même légitimité à créer une structure qui permet de s'associer en gardant « l'âme associative », les valeurs tout en investissant le secteur marchand.

Société coopérative d'intérêt collectif SCIC, la SCIC IMPACT

Objet : développer, soutenir et promouvoir des projets d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle à travers des actions d'accompagnement, de conseil, de formation, d'expérimentation mutualisation.

Pas à pas, petit à petit les statuts vont se décliner avec une obsession : sécuriser les associations supports.

Il a fallu un an pour écrire les statuts :

- définition de catégories de coopérateurs : salariés, bénéficiaires, experts, collectivités, entreprises, bénévoles, ...
- fonctionnement en collèges avec votes pondérés : fondateurs (25% pour le collège), salariés, bénéficiaires, experts, collectivités, et principe d'une personne = une voix
- prise de conscience des difficultés de l'environnement économique des associations et forte préoccupation pour la pérennisation
- travail de co-construction entre les membres fondateurs et les coopérateurs

Le cadre législatif a évolué : il est maintenant possible de créer une SCIC avec cette notion forte d'un intérêt collectif sur la base d'une société commerciale avec un chapeau d'intérêt collectif, constat d'un intéressement fort des collectivités au regard de leur participation à la gouvernance.

Missions d'Impact pour l'UFOLEP

- conseils au développement du champ « sport société »

les enjeux, les contraintes

- étude sur l'adaptation d'une SCIC à l'UFOLEP à ses propres objectifs et fonctionnements

travail sur 2 ans

Le CD se prononce pour la poursuite de la collaboration avec IMPACT

Point sur l'organisation

A ce jour : 193 participants inscrits

10 départements n'ont aucun représentant

Les compléments aux rapports sont prévus en 2 temps : le vendredi après-midi et le samedi matin

Prévoir une réception particulière pour les personnalités le vendredi en fin de réunion

Présentation des rapports statutaires

- rapport moral : validé, donner un souffle plus optimisme
- le rapport d'activités sera envoyé par mail le 11 mars et distribuer en format papier lors de l'AG

Validation des résultats 2013

Résultat de l'exercice de 14 720 €

Approbation du budget 2014

Présentation sur les champs à revoir pour la compréhension

Aide aux comités : contribution au développement associatif

- aide à l'affiliation C3S
- aide à l'utilisation du système Innovance (centrale de bilans)

Validation des tarifs statutaires 2014/2015

Examens des vœux et questions

Vœux : 5 proposés

1 vœu de la Drôme soumis à l'AG

1 vœu du Nord soumis à l'AG

vœux de la Seine et Marne, Ile de France Flandres Artois relèvent du Comité directeur avec des réponses apportées, mais non soumis à l'AG

Questions

16 questions : les réponses seront envoyées (comme habituellement par le Cont@ct du 15 mars 2014)

Désignation des lieux des prochaines AG

- 2015 : Orléans en attente de visite sur place
- 2016-2017 : candidatures des départements 31-47-77, le 89 a juste demandé le cahier des charges ; dossiers à examiner avant le prochain CD

Invitations et protocoles

- adoption des propositions de la CN des Récompenses. Les départements concernés seront sollicités pour valider ces propositions de récompenses nationales.

Procédure pour l'appel d'offres en assurances qui sera soumis à l'AG de 2015 : à préparer par le GT mixte (Ligue / APAC / UFOLEP) et à présenter à l'AG

VIE FÉDÉRALE

Organisation des inter -régionales

- présenter l'organisation à l'AG sur la base de 5 inter-régions.
- les réunions auront lieu en novembre : en principe les 3ème et 4ème WE (éviter la date du Salon de l'Éducation le dernier WE)

Point sur les affiliations

- moins 9 000 adhérents par rapport au 25 février de l'an dernier
- les effectifs d'enfants et de jeunes sont à peu près atteints mais manque 20 000 adultes par rapport à fin 2013
- moins 700 associations en moto vélo et moins 350 en général
- C3S : peu d'affiliations actuellement, action à soutenir car le résultat n'est pas satisfaisant ; appel auprès des membres du comité directeur. A ce jour, une soixantaine de structures affiliées dans une vingtaine de comités départementaux

Relations inter fédérales : Il est nécessaire de

- renforcer la solidarité entre les fédérations affinitaires de sports et loisir et d'autres partenaires avec l'idée de promouvoir un « Institut National du sport loisir »
- promouvoir nos idées et projets dans la presse

VIE FÉDÉRALE

Projet de loi sur le sport

- le projet laisse une large place à l'intérêt du sport dans la société, la question des doubles licenciés reste d'actualité : promouvoir la liberté d'adhésion et non l'obligation et le faire valoir auprès des élus.
- la loi pourrait passer devant le parlement lors du second semestre 2014.

COMMUNICATION

Revue numérique

Lettres aux adhérents : un quart de nos licenciés les reçoivent : expérience à poursuivre et à améliorer_

Projet d'Université Européenne du Sport

Objectif : Vers une nouvelle culture sportive partagée

Mettre en place une Université Européenne du Sport sous la forme d'un projet en 3 temps.

- 1er temps : organisation de réunions thématiques territoriales (RTT) en France et en Europe qui viendront alimenter l'Université avec possibilité d'utiliser les opportunités : Salon des Maires, Salon de l'éducation,
- 2ème temps : l'Université Européenne du Sport (dates et lieu proposés : Strasbourg du 8 au 10 juillet 2015)
- 3ème temps : expérimentation sur les territoires volontaires (en France et en Europe).

FORMATION

Formation continue fédérale

Présentation d'une formation pour animateurs périscolaires voir la possibilité d'association de ces contenus à d'autres formations UFOLEP ou Ligues : CQP, BAFA, ... C'est un outil à disposition des bénévoles et des professionnels pour favoriser la prise en charge d'activités périscolaires

Réflexion sur la formation des dirigeants

Certaines CNS ont commencé une formation de leurs formateurs territoriaux pour remplacer le stage FIF qui n'est plus proposé.

VIE SPORTIVE

Plan Marshall des activités cyclistes : l'étude se poursuit avec comme première proposition d'une aide à l'ACT APAC en réduisant le tarif des cotisations pour reconquérir des adhérents.

Tarif des VTM moto

- le tarif des assurances des manifestations a doublé pour 2014
- sollicitation d'une aide aux organisateurs pour compenser ces augmentations.

Situation des activités des CNS

- présentation d'un état des projets et des actions en cours

Développement du plurisport

Le plurisport est une activité nouvelle, présentation et distribution d'outils à l'AG.

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Lancement du concours photos UFOLEP « Sport et Biodiversité »



C'est le moment de sortir vos appareils photos et de profiter des beaux jours pour réaliser quelques clichés !

En effet, la 3^{ème} édition du concours photos UFOLEP est désormais ouverte !

Cette année le thème « Sport et Biodiversité » sera l'occasion de présenter l'environnement dans lequel vous aimez pratiquer vos activités physiques par exemple...

Envoyez vos réalisations par email aux adresses suivantes : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr et nvincent.laligue@ufolep.usep.fr ou en utilisant l'application Facebook "[Concours Facebook](#)" sur notre page officielle.

Cette 3^{ème} édition du concours photos souhaite mettre l'accent sur la diversité des êtres vivants et la richesse des écosystèmes.

Consciente de l'impact environnemental des activités sportives sur le milieu naturel, l'UFOLEP s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Biodiversité. Son engagement volontaire de 3 ans vient d'être reconnu et récompensé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Maintenant c'est à vous de devenir acteur du développement durable et de représenter la biodiversité à travers vos photos !

Le jeu concours est ouvert à tous, y compris aux non-licenciés, jusqu'au 25 octobre 2014 (17h) avec plus de 200 € en chèques cadeau à gagner !
(cf. règlement ci-dessous).

Règlement du Concours photos UFOLEP

« Sport et Biodiversité » du 8 mars au 25 octobre 2014

Article 1 – Objet

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) Nationale dont le siège est situé 3 rue Récamier à PARIS 7^{ème} organise un concours photo intitulé «Sport et Biodiversité ».

La thématique retenue est celle de l'illustration de la préservation de la biodiversité à travers des actes concrets lors de la pratique physique et sportive de tout un chacun.

L'objectif de ce concours est de mobiliser le réseau UFOLEP, d'en valoriser par l'image les actions de mise en œuvre sur l'ensemble du territoire et de l'illustrer via les différents supports de communication.

L'objectif de ce concours est de pouvoir valoriser à travers l'image, l'engagement de l'UFOLEP dans la préservation de la biodiversité. L'activité sportive a un impact sur la biodiversité. Les sportifs pour limiter l'impact de leur pratique doivent apprendre à connaître et à comprendre la notion de biodiversité. La biodiversité s'inscrit essentiellement dans le pilier "environnement" du développement durable. L'engagement volontaire sur 3 ans de l'UFOLEP dans la Stratégie Nationale de Biodiversité (SNB) vient d'être reconnu et récompensé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Il s'agit pour l'UFOLEP de sensibiliser et faire connaître à son réseau ce qu'est la biodiversité afin de limiter certains conflits d'usages.

En effet, l'UFOLEP de par ses pratiques interagit avec son environnement et a donc un impact sur la biodiversité. Limiter cet impact est un enjeu essentiel de la société qui doit apprendre à connaître son environnement pour mieux le préserver. Il s'agit donc d'un thème que l'UFOLEP se doit d'aborder auprès de ses adhérents. L'UFOLEP s'implique dans le développement durable depuis 2002 et s'y engage tout au long de l'année 2014 via de nombreux projets dont son concours photos annuel.

L'UFOLEP c'est une vision du sport à dimension sociale pour répondre aux enjeux actuels tels le sport-santé, le sport-handicap, le sport-durable avec des valeurs incontournables comme la solidarité, le faire play, la laïcité et la citoyenneté.

Article 2 – Présentation du concours

Le concours photographique «**Sport et Biodiversité**» est ouvert à tous.

Le concours débutera le 8 mars 2014 à 15h et se clôturera le 25 octobre 2014 à 17h.

Toutefois les photos prises avant le début du concours seront admises, c'est leur envoi qui doit avoir lieu entre les dates mentionnées ci-dessus.

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (disposant d'une licence UFOLEP ou non licencié).

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Fédération Nationale UFOLEP, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable.

Cet élément est très important ; une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Article 4 – Cahier des charges

Chaque photo devra illustrer la thématique « Sport et Biodiversité » (selon une ou plusieurs de ses composantes) dans le cadre d'un projet/événement/compétition sportif, d'un mouvement ou d'un geste de situation sportive.....

Sur le cliché, peut apparaître une partie ou la totalité du corps en mouvement.

Ce cliché doit être original, authentique et dans le cas contraire, l'auteur sera poursuivi pour plagiat.

Si une personne est identifiable sur la photo, s'il s'agit de vous, d'un membre mineur de votre famille ou d'une personne de votre entourage, vous certifiez que vous autorisez expressément l'UFOLEP et **tous ses ayants-droit** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter cette image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux, ainsi qu'à diffuser cette image avec le logo de l'UFOLEP.

Réception des photos par mail à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr et nvincent.laligue@ufolep-usep.fr ou via la photothèque UFOLEP : reseau.ufolep.org/extranet/phototheque.asp ou via facebook.

La date de réception du mail fera foi. Mentionner dans l'objet du message : « Concours Photo **Sport et Biodiversité** ».

Photo par mail : au format numérique (JPEG) haute définition/résolution, mentionnant votre nom, prénom et nom de la photo. La photo sera sauvegardée et envoyée comme suit :

ConcoursPhotovotrenom.jpeg

Nombre maximum de photos présentables : 3 photos par candidat.

Le texte du mail devra faire état des mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Département
- Brève description du contexte de chaque photo (lieu et date de prise de la photo, nom de l'événement s'il s'agit d'une photo prise sur un événement, en quoi illustre-t-elle le sport et la biodiversité)
- Téléphone portable
- Numéro de licence (si le candidat est licencié UFOLEP, USEP ou adhérent Ligue)

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

L'envoi des photos par mail induit l'acceptation du présent règlement concours photos.

Pour les participants qui ne disposent pas d'un forfait de connexion illimité - La participation au Jeu étant strictement gratuite et sans obligation d'achat, «le concours Photos Sport et Biodiversité» remboursera, sur simple demande du participant accompagnée des documents exigés, les frais de connexion au Jeu, les frais de participation, le montant des photocopies ainsi que les frais d'affranchissement inhérents aux demandes de remboursement.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Télécom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0,16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Les demandes de remboursement sont limitées à une (1) par foyer (même nom, même adresse) et par mois.

La demande de remboursement doit être faite dans un délai maximal de 60 (soixante) jours après la participation pour laquelle le participant demande le remboursement des frais, le cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement des frais se fera dans un délai de soixante jours (60), suivant la réception de la demande de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice à l'adresse suivante : 3 rue Récamier PARIS 7^{ème}.

Pour obtenir le remboursement de ses frais, le participant doit adresser une demande écrite contenant les éléments suivants :

- Nom, prénom, e-mail du participant,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou France Télécom),
- Une photocopie de la facture

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

Les photos retenues par le jury dans un premier temps pourront être exposées dans le cadre du Salon de l'éducation 2014 organisé par la Ligue de l'enseignement du 21 au 24 novembre 2014.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury de l'opération.

Article 5 – Droits des photos

Le participant au concours cède gratuitement à l'organisateur, ainsi qu'à la Ligue de l'enseignement (3 rue Récamier 75 341 Paris cedex 07), les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de ces photographies, pour toute exploitation non commerciale, sur tous supports électroniques (lettres électroniques, site web, réseaux sociaux...) et papiers liés à la communication (brochures, affiches...) de l'UFOLEP Nationale et de son réseau pour une durée de 20 ans.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces de communication.

Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de 20 ans.

Le participant déclare être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent ou dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose à l'UFOLEP Nationale. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En tout état de cause, le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Article 6 – Sélection Préalable des photos et désignation des photos gagnantes

A. La « sélection préalable » des photos sera opérée de deux façons :

- 1) Sélection par les organisateurs, basée sur des critères de qualité et de correspondance à la thématique du concours uniquement : cette phase durera jusqu'au 25 octobre 2014.
- 2) Sélection par vote sur réseaux sociaux : le nombre de « likes » sur chaque photo sera le critère déterminant, calculé et arrêté à la date du 25 octobre 2014 à 17 h.

B. La sélection des photos gagnantes sera faite de la façon suivante :

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

L'analyse des photos retenues lors de la « sélection préalable » sera faite par un jury composé :

- de la responsable communication de l'UFOLEP,
- de la responsable développement durable de l'UFOLEP,
- d'un représentant du Ministère,
- de 2 à 3 responsables associatifs travaillant sur « **Sport et Biodiversité**»,
- d'un représentant de l'association internationale du Sport pour Tous : l'ISCA (International Sport and Culture Association)
- d'un représentant de la Ligue de l'enseignement,

Le jury de sélection choisira, parmi les photos retenues :

- Les trois participants vainqueurs du concours photos
- les 10 meilleurs clichés, qui serviront de base à la prochaine exposition de l'UFOLEP,
- les 50 meilleurs clichés qui permettront la publication d'un livre-photo visant à illustrer les actions de terrain autour de l'Identité de l'UFOLEP.

Article 7 – Récompenses

3 gagnants seront désignés pour recevoir un bon d'achat dans une enseigne de vente d'articles de sport :

-  1er prix : 1 bon d'achat de 150 euros
-  2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 100 euros
-  3^{ème} prix : 1 bon d'achat de 80 euros

Les noms des gagnants seront communiqués à l'issue du Salon de l'éducation courant décembre 2014 (via les lettres électroniques, EJ et par mail). Leur présence ne sera pas exigée pour prétendre à recevoir leur prix. Les gagnants ne pourront pas demander de recevoir la contrepartie de leurs lots en espèce.

Les lots ne sont ni transmissibles ni interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
Les organisateurs prendront le plus grand soin des tirages, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement est déposé en l'Etude de Maître Renaud DIEBOLD, Huissier de justice associé, SCP SIBRAN/CHEENNE/DIEBOLD/SIBRAN-VUILLEMIN, 7 avenue verdier – BP107 – 92124 Montrouge Cedex

Le règlement complet du Jeu peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur demande).

Cette demande devra être adressée à l'adresse suivante :

UFOLEP
3 rue Récamier
75341 PARIS cedex 7

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

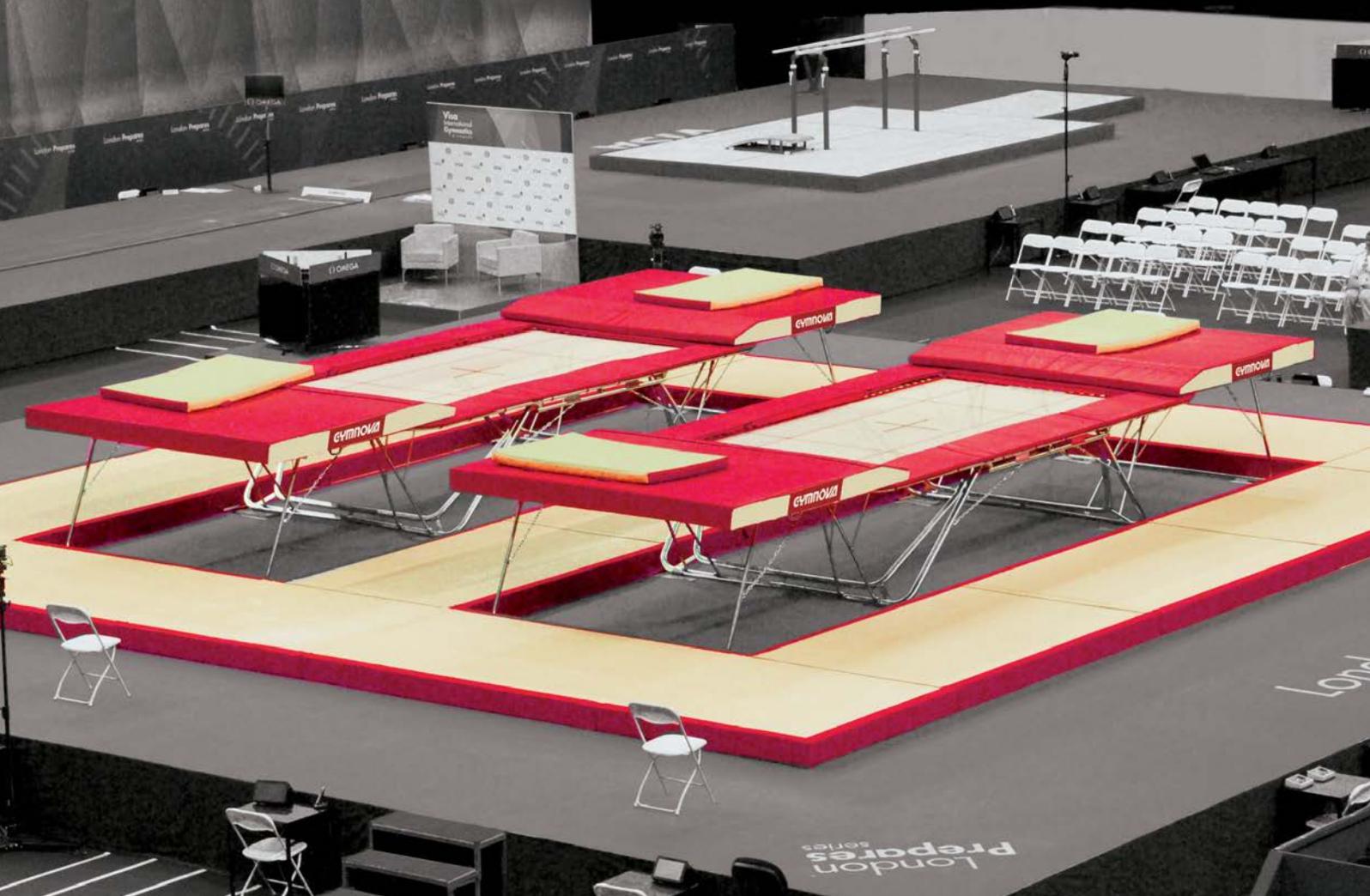
Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, adresse email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

COMPÉTITION NATIONALE GYM UFOLEP

7 & 8 JUIN 2014

15 % de remise* sur le matériel GYMNOVA



GYMNOVA

A l'occasion de la Compétition Nationale GYM UFOLEP qui se déroulera du 7 au 8 juin à Vendôme, la société GYMNOVA vous fait bénéficier d'une remise exceptionnelle sur deux trampolines de compétition complet Réf. 5270 homologués FIG (toile 5x4).

8 611,86 € TTC (7 176,55 € HT) au lieu de 10 131,60 € TTC (8 443 € HT)

Vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour en profiter !

Pour tout renseignement et réservation, merci de nous contacter par téléphone au **04.91.87.51.20** ou par email : info@gymnova.com

* Matériel d'occasion utilisé lors des Compétitions Nationales GYM UFOLEP.

Coût du transport en sus sur devis, nous contacter.

Offre valable uniquement du 20 janvier au 1er mai 2014 sous réserve de disponibilité des stocks.

GYMNOVA

La passion de la gymnastique

PRET PLATEAU SIMPLIFIE



Présentation :

Ce type de partenariat doit permettre:

- Au comité concerné d'assurer l'organisation des compétitions sur leur région/zone
- De limiter les coûts liés aux prêts de matériel pour les clubs organisateurs
- D'équiper les clubs avec du matériel d'occasion en fin de saison.

Eléments financiers :

Ex du comité de Bretagne : ce dernier répartit les dépenses liées au plateau entre tous les utilisateurs concernés :

- Pour un club FFG breton le coût du prêt est de 600 euros + le transport négocié avec le transporteur désigné + l'assurance.
- Pour un club FFG d'une autre région le coût est de 1000 euros + frais de transport + assurance
- Pour un club d'une autre fédération, il est de 1500 euros + frais de transport + assurance.
- Coût d'un plateau simplifié : 92 014 € TTC

Le stockage du matériel coûte environ 1000 euros par mois au Comité auquel s'ajoutent les frais d'assurance.

Contrat : Le CR de Bretagne envoie systématiquement un contrat de prêt à chaque emprunteur. Voir contrat type ci-joint.

Il est, par expérience, grandement préférable de privilégier de ne travailler qu'avec un transporteur et de négocier avec lui que le matériel reste dans la remorque en permanence (afin d'éviter que le matériel ne soit déchargé après chaque utilisation dans un entrepôt quelconque).

Par ailleurs cela permet de conserver la remorque sur place et de recharger le matériel dès le dimanche soir et de le livrer à la date souhaitée par le club emprunteur.

Plus globalement, s'agissant d'un investissement lourd, GYMNOVA se réserve le droit de valider les candidatures des comités intéressés par ce type de partenariat.



La passion de la gymnastique

Partenariat saison 2014 entre Le Comité régional deet GYMNOVA

L'objectif :

La société GYMNOVA, sise au 45 rue Gaston de Flotte, 13012 MARSEILLE, représentée par Patrice FERRAINA, Directeur Commercial, souhaite consolider son image et sa présence sur les compétitions en s'appuyant sur les acteurs de la gymnastique capables de valoriser la performance de ses produits afin de maintenir son statut de spécialiste en équipements sportifs, gymniques et acrobatiques.

Cluses de fonctionnement et engagements régissant le partenariat :

Engagements de GYMNOVA :

- Mettre à disposition du Comité un plateau de compétition mixte simplifié suivant la liste ci-jointe d'une valeur de € TTC en début de saison pour équiper les différentes compétitions départementales, régionales, de zones, nationales ou tout autre évènement gymnique sur les départements suivants :
- Ce plateau sera mis en vente dès la première compétition auprès des clubs du secteur concerné avec une remise de 25 %. Le matériel sera disponible et devra être enlevé par les acheteurs à l'issue de la dernière compétition de la saison (fin Juin)
- Le suivi de la vente du plateau sera assuré par le Technico-commercial du secteur
- Une assistance technique sera assurée par le Technico-commercial du secteur à chaque compétition pour les opérations de montage/démontage. (Présence physique ou assistance téléphonique)

Engagements du Comité Régional :

- Prendre en charge et gérer le stockage et le transport du plateau pour chaque prêt et pendant toute la durée de la saison. Les coûts liés au stockage seront financés avec une part fixe (à déterminer) refacturée aux clubs organisateurs à chaque prêt. Les coûts de transport seront eux facturés aux frais réels aux clubs organisateurs à chaque prêt.
- Gérer les prêts aux différents clubs en s'appuyant sur un contrat de prêt type (Vous trouverez ci-joint un exemple de contrat type)
- Désigner un responsable « matériel » qui sera en charge des opérations de déchargement, montage/démontage et rechargement/stockage.
- Assurer l'ensemble du plateau pendant toute la durée de la saison



La passion de la gymnastique

- Laisser la possibilité à des clubs non affiliés à la FFG ou en dehors du secteur géographique du comité de bénéficier du prêt du plateau à des conditions financières qui seront validées en commun accord avec GYMNOVA
- Assurer la promotion de l'opération de vente du plateau auprès de ses clubs affiliés grâce à un e-mailing mensuel et par une communication orale et écrite sur chaque compétition équipée avec le plateau pour assurer la vente totale du plateau à l'issue de la saison.
- Véhiculer l'image de GYMNOVA au travers des documents supports utilisés par le Comité Régional en faisant paraître les derniers logos et visuels de la marque
- Accueillir un stand permanent GYMNOVA sur les sites gymniques lors des manifestations
- Etablir un lien entre le site Internet du Comité Régional vers le site Internet de GYMNOVA
- Garantir gratuitement une insertion publicitaire à GYMNOVA dans le bulletin régional

Durée :

La présente convention prend effet à la date de sa signature, soit leet est établie pour une période de 1 an, sauf dénonciation par l'une ou par l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception.

Clauses résolutoires :

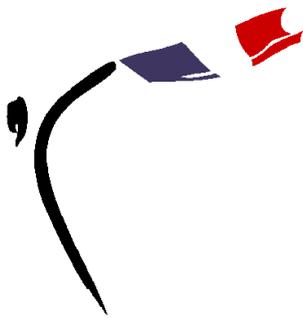
A défaut du respect de l'une ou de l'autre des deux parties, et à défaut d'y avoir remédié dans un délai raisonnable à dater de la mise en demeure faite sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, la présente convention sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire et sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée ou versée.

Fait à Marseille le :

our GYMNOVA :
Monsieur Patrice FERRAINA
Directeur commercial

Pour le Comité
Monsieur/Madame
Président Régional¹

¹ Ajouter la mention « lu et approuvé » et signer.



Fédération Française de Gymnastique
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE

CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL

GYMNOVA

Entre le **COMITE DE**

et,

Le **club** : _____, représenté par **M**.....

à l'occasion de la manifestation désignée ci-dessous :

Type de compétition :

Date : du _____ au _____

Lieu :

Il a été convenu ce qui suit :

OBLIGATIONS ORGANISATEUR :

ARTICLE 1 - RECEPTION, STOCKAGE, MONTAGE, STATIONNEMENT DU CAMION, DEMONTAGE ET REEXPEDITION DU MATERIEL :

Ces opérations sont entièrement à la charge de l'organisateur.

Même en cas de présence de techniciens de GYMNOVA, l'organisateur devra désigner deux responsables pour toutes les opérations de déchargement, montage, démontage et rechargement du matériel.

L'organisateur et/ou les responsables du matériel devront effectuer une pré visite du site de compétition, avec le Technico-commercial GYMNOVA du secteur, un mois avant la compétition afin de préparer leur intervention.

Ces responsables devront faire un état du matériel après montage du plateau et un état du matériel avant démontage et rechargement du plateau avec le responsable GYMNOVA.

La liste du matériel fourni, ci-jointe, servira de base à ces deux états des lieux. Les observations pourront y être notées.

L'organisateur s'engage à mettre à disposition un jeu d'outils nécessaire au montage et au démontage du matériel. (Jeu complets de clefs Allen, clefs plates, douilles + cliquet, un maillet, clef à molette...)

L'organisateur s'engage à fournir lors du déchargement et du rechargement un chariot élévateur de type « **Fenwick** ».

Il sera alors établi *des horaires de montage et de démontage* du matériel avec un minimum de 20 personnes adultes.

L'organisateur s'engage à réexpédier le matériel dans les emballages d'origine, à signaler toute détérioration et avoir recours à une assurance car : **l'organisateur est responsable en cas de vol, perte ou détérioration.**

Nature du matériel prêté : liste ci-jointe

Valeur : **92 014 € TTC**

ARTICLE 2 - HEBERGEMENT :

L'hébergement et les repas du responsable GYMNOVA présent sur la manifestation seront à la charge de l'organisateur. Le personnel GYMNOVA (Technico-commercial) sera logé dans une chambre individuelle.

ARTICLE 3 - PUBLICITE :

L'organisateur réservera à GYMNOVA, à titre gracieux :

- Une annonce publicitaire dans le programme
- Des emplacements gratuits dans la salle de compétition pour affichage publicitaire
- Un emplacement destiné à l'installation d'un stand d'information et de vente (environ 6 m²) avec une table et trois chaises.

Pour ces points, la présence d'une Société concurrente de GYMNOVA ne peut être envisagée sans accord préalable de notre part. Le non respect de cette clause pourra entraîner le retrait immédiat du matériel prêté.

ARTICLE 4 - TRANSPORT DU MATERIEL :

Il est **obligatoire** d'utiliser le transporteur « », le matériel étant stocké chez eux.

Afin de gérer le transport, merci de prendre contact directement avec..... au ou par mail :

Le coût du stockage reste à la charge du Comité

Le coût du transport est à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 5 - IMPLANTATION :

L'organisateur devra joindre à ce contrat un plan d'implantation coté du matériel dans la salle, la copie de l'assurance du matériel et fournir au transporteur un plan d'accès pour le camion.

Les agrès viendront se fixer sur des ancrages répondant aux normes F.I.G.

LOCATION :

Tarification

<i>Compétitions Régionales et Départementales</i>	600.00 €
<i>Compétitions Zone sur région....</i>	700.00 €
<i>Compétitions Zone Hors région</i>	1 000.00 €
<i>Autres manif sur Zone....</i>	1 200.00 €
<i>Autres manif hors Zone.....</i>	1 500.00 €-
<i>Autres hors FFG</i>	1 600.00 €

A, le

A

le

Le/la Président(e) Club,

La Présidente,

SIGNATURE

SIGNATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

A remplir par l'organisateur :

Noms des responsables du matériel :

Coordonnées téléphoniques :.....

Jour et heure de montage souhaités :.....

Jour et heure de démontage et rechargement souhaités :.....

Nombre de personnes mises à disposition par l'organisateur : 20 PERSONNES MINIMUM

Jours et horaires de la compétition :.....

Adresse de livraison :

.....
.....
.....

Accès (plan d'accès) :

MATÉRIEL DISPONIBLE À LA VENTE À L'ISSUE DE LA SAISON DES COMPÉTITIONS 2013

DESIGNATION	REF	Qté disponible	PRIX TTC unit.catalogue	PRIX TTC unit. enlevé sur place
Piste d'élan compétition 25 x 1 m - épaisseur 25 mm	2106	1	1 512,94 €	1 134,71 €
Table de saut pied central - FIG	3405D	1	3 239,96 €	2 429,97 €
Barres asymétriques de compétition - FIG	3210D	1	3 206,48 €	2 404,86 €
Poutre pieds standards - FIG	3610B	1	1 425,63 €	1 069,22 €
Barres parallèles de compétition - FIG	3832B	1	4 560,35 €	3 420,26 €
Portique anneaux compétition réglable en élasticité	3770C	1	3 147,87 €	2 360,90 €
Cheval arçons pieds standards - FIG	3570	1	2 679,04 €	2 009,28 €
Barres fixe haute compétition - FIG	3020	1	1 871,74 €	1 403,81 €
Tapis 200 x 200 x 20 cm - FIG	1611	1	973,54 €	730,16 €
Tapis saut 260 x 200 x 20 cm	1613	3	1 026,17 €	769,63 €
Tapis 300 x 200 x 20 cm - FIG	1617	7	1 375,40 €	1 031,55 €
Tapis 300 x 200 x 20 cm – FIG- Bavette sur longueur	1618	1	1375.40	1 031,55 €
Tapis barres parallèles 260 x 200 x 20 cm - FIG	1641	2	1 186,43 €	889,82 €
Tapis barres parallèles 260 x 200 x 20 cm - FIG	1614	2	1057.26	792.95 €
Tapis barres parallèles 210 x 200 x 20 cm - FIG	1612	2	913.74	685.31 €
Sur-tapis 400 x 200 x 10 cm - FIG	7008	2	840,79 €	630,59 €
Sur-tapis 200 x 200 x 10 cm	7005	2	444.91 €	333.68 €
Tremplin de compétition "Soft" Nova'Jump - FIG	2197	2	643,45 €	482,59 €
Tremplin de compétition "Hard" Nova'Jump - FIG	2196	2	680,52 €	510,39 €
Matelas de sortie pour table de saut 600 x 200 x 10 cm	7006	2	1 376,60 €	1 032,45 €
Tapis de réception pour poutre 300 x 200 x 20 cm - FIG	1616	2	1 355,07 €	1 016,30 €
Protection de tremplin	2115	1	319,33 €	239,50 €
Tapis "rondade" déhoussable pour saut	2117	1	161,46 €	121,10 €
Tapis de réception pour arçons 400 x 200 x 10 cm - FIG	1630	2	1 267,76 €	950,82 €
Praticable de compétition 14 x 14 m - Ep. 14,5 cm - FIG	6570	1	32 231,00 €	24 173,25 €

Les commandes seront à retourner à :

GYMNOVA -

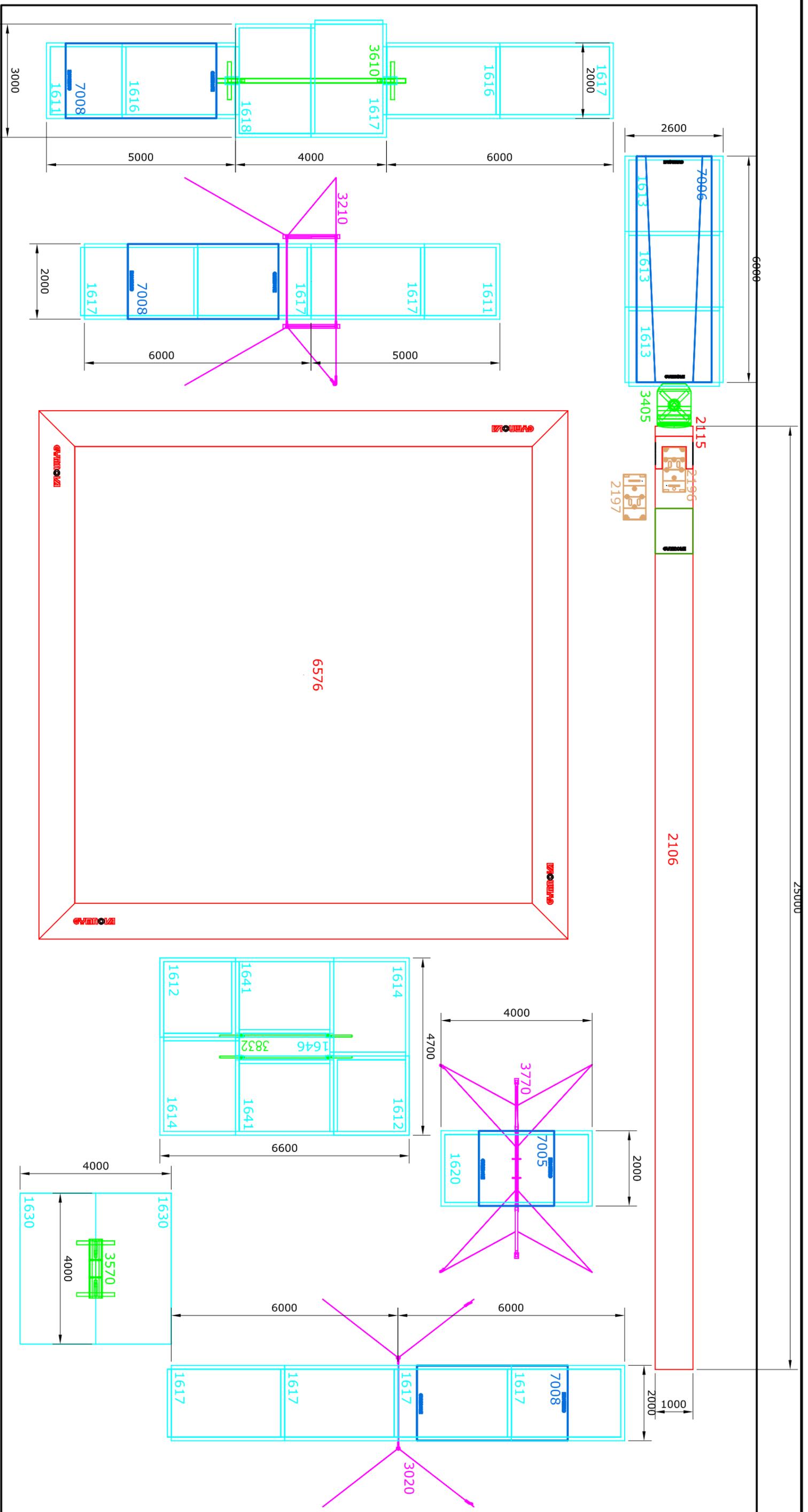
CS 30056 - 45 rue Gaston de Flotte - 13375 MARSEILLE CEDEX 12

ou par mail à l'adresse : a.boisrobert@gymnova.com

Elles seront honorées en fonction du stock disponible et de leur date de réception.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Monsieur au 06-.....



Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, de ce document, par quelque procédé que ce soit, faite sans l'autorisation de l'auteur est illicite et constitue une contrefaçon.
La propriété intellectuelle existe du seul fait de sa création. (loi 92-597 du 1er Juillet 1992 - Art L.111-1, L.122-4 et L. 122-5 de la propriété intellectuelle et Code Pénal 6 Art. 425)

Ind	Date	Par	CM	Ch	Modifications
A	07/10/13				Ajout pratique

GYMNOVA
 45 rue Gaston de Flotte BP56
 13375 MARSEILLE Cedex 12
 Tél : 04.91.87.51.20 / Fax : 04.91.93.86.89
 E-mail : bec@gymnova.com

MARSEILLE -13-
GYMNOVA
Plan d'implantation
 Compétition simplifiée

Le : 26/09/2013 Ech : 1/100
 Par : C.Mermet **G3833 IMP** Indice **A** Visa

Liste matériel Plateau GAM/GAF simplifié compétition 2013/2014				
Réf	Désignation	qté	PV Unitaire HT	PV total HT
6570	Praticable de compétition dim 14x14m	1	26949	26949
2106	PISTE DE SAUT compétition	1	1265	1265
3405D	TABLE DE SAUT pied central	1	2709	2709
3210C	BARRES ASYMETRIQUES de compétition	1	2681	2681
3610B	POUTRE pieds standards	1	1192	1192
3832B	BARRES PARALLELES haute compétition avec rallonges lestées	1	3813	3813
3770D	PORTIQUE ANNEAUX réglable en élasticité	1	2632	2632
3570A	CHEVAL ARCONS pieds standards corps cuir	1	2240	2240
3020C	BARRE FIXE haute compétition	1	1565	1565
2196A	TREMLIN "HARD" FIG NOVAJUMP	2	569	1138
2197B	TREMLIN "SOFT" FIG NOVAJUMP	2	538	1076
2115A	TAPIS DE TREMLIN	1	267	267
2117A	TAPIS D'APPEL DE SAUT	1	135	135
1630A	TAPIS D ARCONS	2	1060	2120
1611	TAPIS DE RECEPTION 200x200x20cm	1	814	814
1613A	TAPIS DE RECEPTION 260x200x20cm	3	858	2574
1616	TAPIS SOUS POUTRE 300x200x20cm	2	685	1370
1620	TAPIS DE RECEPTION 400x200x20cm	1	1207,5	1207,5
1617	TAPIS DE RECEPTION 300x200x20cm	9	1150	10350
1618	TAPIS DE RECEPTION 300x200x20cm (Bavette Longueur)	1	1150	1150
1641	TAPIS DE BARRES PARALLELES 260x200x20cm	2	992	1984
1612	TAPIS ADDITIONNEL 210 x 200 x 20 cm (Spécifique barres //)	2	764	1528
1614	TAPIS PARALLELES 260 x 200 x 20 cm	2	884	1768
1646	TAPIS CENTRAL POUR BARRES PARALLELES	1	666	666
2920C	JEU DE PROTECTIONS DE PIEDS la paire	2	196	392
2922	PROTECTION CHAINE CHEVAL ARCONS	1	49	49
7008A	MATELAS 400x200x10cm	2	703	1406
7005	MATELAS 200 x 200 x 10 cm	2	372	744
7006A	MATELAS POUR SAUT 600x200x10cm	1	1151	1151
		TOTAL		76935,5

Soit

92015€U#

une société d'  **ABEO**



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL • 45, RUE GASTON DE FLOTTE • CS 30056 • 13375 MARSEILLE CEDEX 12
TÉL. 04 91 87 51 20 • FAX 04 91 93 86 89 • www.gymnova.com • info@gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € • RCS Marseille 2000 B 00408 • SIRET 395 080 138 00021 • APE 4649 Z • TVA intracommunautaire FR 45 395 080 138



21^{ème} édition des journées des chemins avec l'UFOLEP et CODEVER



L'UFOLEP s'associe au Collectif de Défense des loisirs Verts pour la 21^{ème} édition des journées des chemins qui aura lieu du samedi 5 au dimanche 13 avril 2014.

Ce rassemblement vise à sensibiliser l'opinion publique concernant la disparition des chemins et à réhabiliter l'image des pratiquants de loisirs verts.

Dans toutes les régions, les randonneurs pédestres, les vététistes, les cavaliers, les pêcheurs, les chasseurs seront donc invités à agir pour rétablir des itinéraires qui disparaissent faute d'usage ou d'entretien.

L'UFOLEP s'investit dans cette opération dont les objectifs sont multiples à l'heure où la préservation de la planète est un enjeu majeur de notre société.

En participant aux journées des chemins, les particuliers, associations, élus locaux, œuvreront à la promotion d'une attitude éco citoyenne, à la sensibilisation de l'opinion publique sur la nécessité d'entretenir les chemins sous peine de les voir disparaître, à la promotion d'un partage citoyen des chemins entre les différents usagers, à la levée des préjugés sur les pratiquants de loisirs verts motorisés dont le comportement est trop souvent décrié et à la défense de la liberté de circuler sur les chemins, quel que soit le moyen de locomotion.

Ce sont autant de défis qu'il faudra relever ensemble lors de cette manifestation qui s'inscrit dans la semaine du développement durable du Ministère de l'Ecologie.

Retrouvez plus d'informations sur :

<http://bit.ly/1qdFO6z>

ou www.journeesdeschemins.fr

L'UFOLEP au salon de l'Euro Nordic Walk 2014



Du 18 au 22 juin 2014 le salon européen de la Marche Nordique, l'**Euro Nordic Walk**, sera au cœur de la station de Méaudre dans le Vercors.

Ce grand rassemblement réunira les **équipementiers et les marques outdoor** du domaine de la **Marche Nordique**, les **fédérations sportives** et les **acteurs du sport-santé**.

A cette occasion, l'UFOLEP sera représentée par Denis FABRE afin d'exposer aux visiteurs du salon la démarche fédérale dans le développement de l'activité de la marche nordique.

L'Euro Nordic Walk est un événement incontournable pour les professionnels et les amateurs de marche nordique et de randonnée. En effet, plus de 5 000 visiteurs sont attendus sur le salon pour l'édition 2014 !

Au programme de cette année, des conférences sur les thématiques du sport-santé et de la marche nordique, des ateliers d'initiations à la marche nordique pour les jeunes mais aussi différents parcours de 28, 23, 15 et 8 km.

Enfin, un défilé des **Régions et Pays** mettra en avant les spécificités des territoires pour l'ouverture du village des exposants.

L'UFOLEP est donc logiquement présente sur ce salon ce qui permettra d'augmenter la visibilité des actions de la fédération sur toutes les activités liées à la marche nordique et à la démarche « sport-santé ».

Pour plus d'informations contactez Denis FABRE (fabredeniscathy@wanadoo.fr / 0675933025) ou rendez-vous sur www.euronordicwalk.com



L'UFOLEP au salon des seniors du 3 au 6 avril 2014

Salon. des seniors

Le salon des seniors se déroulera du 3 au 6 avril 2014 au Parc des Expositions Porte de Versailles à Paris. A cette occasion l'UFOLEP sera présente sur un stand dédié aux activités et actions mises en place en direction des seniors.

En effet, l'UFOLEP s'inscrit comme acteur du « vieillir sans incapacité » et lutte contre toutes les formes d'inactivité. Elle s'associe aux actions de prévention santé et favorise le bien-être et le bien-vivre ensemble.

En plus de ce stand d'informations, l'UFOLEP organise une conférence sur le thème de « **la place de l'activité physique dans l'avancée en âge** » le jeudi 3 avril. C'est une opportunité supplémentaire pour échanger avec les visiteurs qui sont toujours très nombreux sur le salon, en effet, l'année dernière ils étaient 44 000 à s'être déplacés au Parc des Expositions.

L'UFOLEP profitera aussi de ce salon pour présenter son partenariat avec la société Fit'Colours qui accompagne la fédération de ses produits dédiés aux activités sportives.

Pour plus d'information sur le salon, contactez Laurence Nadaud en charge du Projet Senior lnadaud.laligue@ufolep-usep.org

Partenariat Marianni - Fitcolours

Retrouver les offres promotionnelles de notre partenaire sur le site événementiel de l'AG, rubrique partenariat : <http://www.event.ufolep.org/AG2014Paris> ou bien en cliquant sur le site www.fitcolours.fr

Fit'colours®

DÉDIÉ AUX PRODUITS DÉRIVÉS UFOLEP

OFFRES SPECIALES

VALABLES JUSQU'AU 12 AVRIL 2014

VOS FRAIS DE PORT
OFFERTS
POUR TOUTE COMMANDE

2 ARTICLES AU CHOIX
OFFERTS
A PARTIR DE 20 ARTICLES ACHETÉS

Téléchargez dès maintenant
votre bon de commande sur

Fit'colours.fr

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT www.ufolep.org

Modifications du répertoire national



✚ Présidents régionaux :

- Basse-Normandie : Fabrice MOUSSEL fabrice.moussel@wanadoo.fr

Opération RUBALISE BIO

**OPERATION NATIONALE SUR
LE RUBAN DE SIGNALISATION**



Bobines largeur 70 mm - longueur 250 ml

Pack de 20 bobines soit 5000 mètres	290€ ^{ht}	Soit 14,50 € ^{ht} la bobine
Pack de 30 bobines soit 7500 mètres	387 € ^{ht}	Soit 12,90€ ^{ht} la bobine
Pack de 50 bobines soit 12500 mètres	555 € ^{ht}	Soit 11,10 € ^{ht} la bobine
Pack de 100 bobines soit 25000 mètres	900 € ^{ht}	Soit 9,00 € ^{ht} la bobine
Pack de 200 bobines soit 50000 mètres	1660 € ^{ht}	Soit 8,30 € ^{ht} la bobine

Notre service commercial est à votre disposition au 05.46.43.22.86
Si vous souhaitez être recontacté

Coupon à nous retourner par fax au : 05.46.50.59.21 ou par courriel: contact@sippcom.com

Nom : _____ Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email : _____

Ville : _____ Département : _____

Fief du Passage, Lot 4
43 rue Robert Gellie
17 000 La Rochelle
RCS: 429723000 00023

Téléphone : 05 46 43 22 86
Télécopie : 05 46 50 59 21
Messagerie : contact@sippcom.com



Pack de 20 bobines soit 5 000 ml à 348 € TTC (17,40 € TTC la bobine de 250 ml/6,96 € TTC les 100 ml)

Pack de 30 bobines soit 7 500 ml à 464,40 € TTC (15,48 € TTC la bobine de 250 ml/6,19 € TTC les 100 ml)

Pack de 50 bobines soit 12 500 ml à 666 € TTC (13,32 € TTC la bobine de 250 ml/5,33 € TTC les 100 ml)

Pack de 100 bobines soit 25 000 ml à 1 080 € TTC (10,80 € TTC la bobine de 250 ml/4,32 € TTC les 100 ml)

Pack de 200 bobines soit 50 000 ml à 1 992 € TTC (9,96 € TTC la bobine de 250 ml/3,98 € TTC les 100 ml)

Ces tarifs sont établis franco de port

Trophées Génération Développement Durable 2014 UFOLEP –CASALSPORT

Ensemble, l'UFOLEP et CASALSPORT s'engagent depuis plusieurs années dans une démarche durable.

Grâce aux "Trophées Génération Développement Durable", l'UFOLEP et CASALSPORT souhaitent soutenir, encourager, stimuler et récompenser les projets sport pour tous et l'esprit d'initiative au sein des comités départementaux, régionaux UFOLEP et des Associations Sportives affiliées.

Les projets doivent mettre en avant soit :

1. des valeurs humanistes, de solidarité et/ou de prise de responsabilité éco citoyenne
2. des valeurs pédagogiques et ou de développement d'une pratique sportive éco responsable en mettant l'accent sur la santé via des approches nutrition et gestion de l'eau
3. des valeurs et des organisations qui contribuent à dynamiser les territoires ruraux en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'attractivité de ces territoires

Cette année, en plus du dossier de participation à remplir en ligne, **une vidéo de 3 minutes** pourra être réalisée afin de présenter votre projet aux membres du jury. De façon originale, à vous de montrer en quoi votre projet devrait être récompensé par les Trophées Génération Développement Durable.

Nous avons voulu un accès facile et rapide au projet, soit en trois étapes simples :

1. Compléter le dossier 2014 décrivant le projet sur le site fédéral, rubrique communication, Trophées Génération DD ou remplir le dossier en ligne :

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/tropheesgenerationdeveloppementdurable.html>

2. Réaliser une vidéo de 3' qui accompagnera la présentation du projet et qui sera projetée lors de la tenue du jury,
3. Envoyer le dossier, **avant le 15 octobre 2014**, à l'UFOLEP, 3 rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07, à l'attention de Rosemary Paul-Chopin.

Nouveauté 2014, les projets menés dans le cadre de l'opération Move Week du 7 au 13 octobre 2013 peuvent postuler aux Trophées génération Développement Durable s'ils respectent un cahier des charges éco responsable (comme celui par exemple de l'Agenda 21 du CNOSF ou le guide UFOLEP des manifestations sportives et développement durable).



POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PROGRAMMATION 2014

JURYS NATIONAUX CQP ALS

Attention ! Tous à vos agendas !

Les dates des jurys pléniers CQP ALS, organisés au siège de l'UFOLEP nationale, pour l'année 2014 seront :

- Le mercredi 7 mai 2014
- Le jeudi 17 juillet 2014
- Le jeudi 16 octobre 2014

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

Nous vous communiquons **la dernière mise à jour** du tableau de synthèse des modules de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2014).

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/gestion/frames.asp?crit1=20417&val_bloc=204

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription ou pré-inscription au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2014

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
N° 2	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.folep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésorier et professionnels des comités	26 et 27.03.2014	Paris	100 €	19/03/2014
			15 et 16.10.2014			24/06/2014
N° 7	Animateurs séniors (vieillessement pathologique) http://www.tech.folep.org/formulaire/fcfanimateurseniorvieillessementpatho.html	Animateurs séniors des comités	3-4 avril 2014 22-23 et 24 mai 2014	Paris	250 €	21/03/2014
N 19	Enfance - Jeunesse - Projets Éducatifs Territoriaux et rythmes scolaires http://www.tech.folep.org/formulaire/fcfenfancejeunesprojetseducterritoriauxrythmescol.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	10 au 11.04.2014	Paris	100 €	21/03/2014
N° 11	Les outils de développement durable http://www.tech.folep.org/formulaire/fcfoutilsdedeveloppementdurable.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	12.05.2014	Paris	60 €	11/04/2014
N° 6	Animateurs / référents - Petite Enfance (0-5 ans) http://www.tech.folep.org/formulaire/fcfformationdeformateurenfancejeunesse.html	Animateur, référents Petite enfance des comités	15-16-17 mai 2014	La Rochette (77)	100 €	11/04/2014
N° 13	"UFO MOVE" http://www.tech.folep.org/formulaire/fcfufodance.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP Animateurs / Éducateurs	20 au 22 juin 2014	Lieu à définir	100 €	18/04/2014

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
N° 4	Sport Sénior - projet de développement territorial http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfseniorprojetdeveloppementteritorial.html	Élus et professionnels des comités	Jun 2014 (2j)	À définir	100 €	18/04/2014
N° 10	Développement durable et éco manifestation http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdvdpdurableecommanifestations.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	23.09.2014	Paris	60 €	24/06/2014
N° 14	UFOWEB (niveau 1 / niveau 2) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfufoweb.html	Animateurs / Éducateurs Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	6.10.2014 / 7.10.2014	Paris	60 €	24/06/2014
N° 15	Outils et formulaires en ligne http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoutilsetformulairesenligne.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	13.10.2014	Paris	60 €	24/06/2014
			Déc. 2014			24/06/2014
N° 16	Initiation à la PAO http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfinitiapao.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	14.10.2014	Paris		24/06/2014
N° 1	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfrecyclagemoniteursecourisme.html	Moniteurs PSC1, titulaires du BNMP3/PAE3	17.10.2014	Salbris (Centre)	60 €	24/06/2014
			5.11.2014	Val-de-Marne (94)		
			19.11.2014	Toulouse (31)		
N° 17	Levée de fonds : règles, enjeux, outils (cycle de 3 sessions - 1 ^{ère} session) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcflveedefonds.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	Oct. 2014 (2j)	Paris	60 €	24/06/2014

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
N° 9	Stratégie d'accompagnement de l'emploi http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfstrategieaccompagnementemploi.html	Élus et professionnels des comités	Oct/Nov 2014 (2j)	Paris	100 €	24/06/2014
N° 18	Lobbying, réseau et partenaires (cycle de 3 sessions - 2 ^{ème} session) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfreseauxpartenaireslobbying.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	Déc. 2014 (2j)	Paris	100 €	24/06/2014
N° 20	Formation à l'accompagnement de la VAE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfformationaccompagnementvae.html	Professionnels de l'Ufolep	Dates à déterminer	Paris	100 €	24/06/2014
			Date à déterminer			
N° 5	Formation de formateurs d'animateurs, personnes ressources – Séniors (vieillesse réussie) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfformateuranimateurseniorvieillesse-reussie.html	Formateurs et personnes ressources des comités	Dates à déterminer	Paris	100 €	24/06/2014

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 6

FORMATION D'ANIMATEURS / RÉFÉRENTS - PETITE ENFANCE (0-5 ans)

Objectifs de formation

- Approfondir les connaissances sur le développement et le comportement de la Petite Enfance ;
- concevoir et animer des séances d'éveil à la motricité et de jeux adaptés ;
- connaître la réglementation en matière d'encadrement et de responsabilités ;
- maîtriser l'environnement de la « petite enfance » ;
- identifier les stratégies de développement territorial.

Public visé

- Animateur/trice référent(e) pouvant être moteur au développement d'action en faveur de la Petite Enfance et à l'encadrement sur votre territoire (profils Brevets Fédéraux d'Animateurs APE, GRS, Gymnastique, CQP ALS, expérience en matière d'encadrement d'enfants et de jeunes enfants).

Éléments de contenus

- le développement de l'enfant : neurobiologique, affectif, psychomoteur, cognitif et social
- le choix des objectifs pédagogiques, les attitudes et les démarches d'intervention
- les relations parents / enfants / animateur
- le choix des pratiques et matériels pédagogiques
- responsabilité, prévention et sécurité de l'enfant
- les réseaux de la petite enfance et stratégies fédérales de développement
- projets de territoire et projets éducatifs (temps d'échange et de partage)

Durée	Effectif	Lieu
2,5 jours	20 personnes	La Rochette (77)

Intervenants

- Psychomotricienne
- Professionnel de la petite enfance
- Responsable de politique territorial « petite enfance »
- Membres du Groupe de Travail national UFOLEP « petite enfance »

Coût du stage

- 100 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Correspondant de la formation + coordonnées mail

Benoit GALLET : bgallet.lalique@ufolep-usep.fr

Dates de la formation

Du **15 (9h) au 17 (12h) mai** 2014 (avec possibilité d'arriver la veille, le mercredi 14 mai 2014)
<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformationdeformateurenfancejeunesse.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 7

ANIMATEUR SÉNIORS (vieillesse pathologique)

Objectifs de formation

- Être capable de proposer une offre de pratique adaptée aux séniors souffrant de pathologies

Public visé

- Animateurs séniors

Éléments de contenus

- Les ateliers séniors
- La connaissance des publics et des pathologies
- L'environnement médical
- Les acteurs médicaux et para médicaux

Durée	Effectif	Lieu
5 jours	30 personnes	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Laurence NADAUD : Conseillère Technique Nationale
 - Anthony MEZIERES
 - Intervenants extérieurs

Coût du stage

- 250 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation

Du 3 avril (10h à 18h) au 4 avril 2014 à (9h à 16h30) au CIPS Ravel (75)

ET

du 22 mai (9h30) au 24 mai 2014 (17h)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillessepatho.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 19

ENFANCE-JEUNESSE - PROJETS EDUCATIFS TERRITORIAUX - RYTHMES SCOLAIRES

Objectifs de formation

- Maîtriser les dispositifs éducatifs et scolaires des collectivités territoriales ; ainsi que les champs d'intervention possible pour l'UFOLEP
- Concevoir un projet d'actions territoriales « enfance / jeunesse »
- Faire le point des initiatives déjà mises en œuvre et bénéficier de leurs expériences
- Acquérir des pratiques et outils pour le développement d'actions territoriales

Public visé

- Élus et professionnels des comités

Éléments de contenus

- La réforme des rythmes scolaires, l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et la continuité éducative entre les différents temps
- La construction des Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT)
- Les stratégies territoriales UFOLEP d'accompagnement des acteurs locaux et de développement d'actions
- Les outils pratiques pour mettre en œuvre un projet d'action UFOLEP « enfance / jeunesse »
- Retour d'expériences

Durée	Effectif minimum et maximum		Lieu
2 journées	8	28	Paris

Intervenants

- UFOLEP nationale / Ligue de l'enseignement
- Personnel de collectivités

Coût du stage

- 100 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Correspondant de la formation + coordonnées mail

Laurence BRIEN : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Dates de la formation - 2014

Du 10 avril (14h) au 11 avril (12h) 2014 (avant l'AG nationale)
<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfenfancejeunesprojetseducterritoriauxrythmescol.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 11

LES OUTILS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'UFOLEP

Objectifs de formation

- Être capable de proposer des temps de sensibilisation et formation en interne et externe
- Connaître le paysage des acteurs DD et sport et DD
- Maîtriser l'ensemble des outils de l'UFOLEP mis à disposition

Public visé

- Tous publics, bénévoles et salariés déjà sensibilisés à la notion de développement durable

Éléments de contenus

- Définition et enjeux du développement durable : en lien avec le sport, à l'UFOLEP
- Présentation des outils UFOLEP (guides, stratégie, ...)
- Présentation et manipulation du centre de ressources « DD –UFOLEP »
- Les acteurs en présence et leurs outils (Ministère, CNOSF, Ligue de l'enseignement)
- Les outils d'évaluation et de formation DD

Durée	Effectif minimum et maximum		Lieu
1 journée	6	20	UFOLEP nationale

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Laetitia ZAPPELLA : Chargée de mission
 - Léonor MAHE : Conseillère Technique Nationale

Coût du stage

- 60 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Correspondant de la formation + coordonnées mail

Laetitia ZAPPELLA, lzappella.laligue@ufolep-usep.fr et Léonor MAHE, Imahe@ufolep-idf.org

Dates de la formation - 2014

Le 12 mai 2014 (de 9h30 à 16h30)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoutilsdedeveloppementdurable.html>

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**BF1 A spécifique - Activités cyclistes (VTT)
Du 17 au 18 mai 2014**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes (VTT) - BF1 A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 17 au 18 mai 2014 au Centre Oxygénation Bayard à Gap (05)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2013/2014) et avoir 18 ans  Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none">  Être capable de monter à VTT et de faire fonctionner le vélo  Être capable d'effectuer un minimum d'entretien et de réparation de la machine  Être capable de respecter le code de la route  Être familiarisé et sensibilisé aux règles élémentaires de la pratique du VTT en pleine nature
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir animateur Activités cyclistes (VTT)  Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Tenue de sport et VTT  Livret de Formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur (s)	Jean-Claude BAGOT
Coût par stagiaire	160 € avec hébergement 55 € sup. pour une arrivée la veille (dîner + petit-déjeuner compris)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60</p> <p> ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 7 mai 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation

BF1 A spécifique - Marche nordique Les 19 et 20 avril 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique - BF1 A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 19 et 20 avril 2012 au Centre Oxygénation Bayard à Gap (05)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2013/2014) et avoir 18 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'évoluer avec aisance sur un parcours d'au moins 6 km  Être capable de réaliser des exercices de base, adaptés à l'apprentissage de l'activité  Être capable de suivre un itinéraire balisé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir animateur marche nordique  Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Tenue de sport et livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Gérard FIORENTINO
Formateur (s)	Denis FABRE
Coût par stagiaire	160 € avec hébergement 55 € sup. pour une arrivée la veille (dîner + petit-déjeuner compris)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60</p> <p> ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>7 avril 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> », et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation

BF1 A spécifique - Sports Mécaniques Moto
Les 29-30 mars et 4 mai 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF 1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 29-30 mars à Wingles (62) et le 4 mai 2014 à Fontaine-Les-C. (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2013/2014) et avoir 17 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Avoir son Tronc commun
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale  Être capable de proposer des ateliers éducatifs
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive et moto
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Jean-Claude SABLE
Formateur (s)	Michel COEUGNIET – Thérèse LE GOFF – Jean-Claude SABLE
Coût par stagiaire	40 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Flandres-Artois Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 24 mars 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Pas-de-Calais »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

Recyclage Directeurs de course Moto

Le 29 mars 2014

Dans le cadre du Plan National de Formation, les officiels MOTO titulaires des diplômes O1 / O2 ou BF10 / BF20 **doivent être recyclés tous les 3 ans** à compter de la délivrance de leur diplôme fédéral UFOLEP.

Aussi, les stages de recyclage MOTO prévus pour l'année 2014 concerne l'ensemble des officiels Moto **formés et diplômés avant l'année 2011.**

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - Recyclage Directeur de course
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 29 mars 2014 à Challans (85)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Directeur de course Moto (BF10 / BF20) et licencié UFOLEP (saison 2013/2014)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Recyclage Directeur de course Moto
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ les modalités des activités, des manifestations (fiche diagnostique, conditions de pratique, ..), ✚ les RTS actuelles et les normes précises des circuits, ✚ les annexes aux RTS applicables en 2015, ✚ les visites de circuits, les dossiers de visite et les délivrances d'agrément, ✚ le passeport et les modalités des contrôles techniques, ✚ les activités moto pratiquées en UFOLEP (codes activités) ✚ les tarifs de l'assurance liée à la licence, les tarifs des VTM, ✚ l'obligation d'assurance par le code du sport ✚ la labellisation obligatoire des écoles de conduite
Responsable administratif	Virginie GOURDON
Formateur (s)	
Coût par stagiaire	15 €
Inscriptions	<p>UFOLEP PAYS DE LA LOIRE Inscription par le formulaire en ligne (rubrique formation par activité sportive) www.cr.ufolep.org/paysdelaloire</p> <p>Date limite d'inscription : <u>20 mars 2014</u></p>

**BF1 A - Randonnée
Du 2 au 4 mai 2014**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Randonnée - BF1 A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 2 au 4 mai 2014 au Camping Le Clos du Jay à Clamensane (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2013/2014) et avoir 18 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'orienter 1 carte avec 1 boussole, de lire 1 carte IGN à l'aide de la légende  Être capable de suivre un itinéraire et de se positionner sur une carte  Être capable de vérifier et d'utiliser son matériel, de respecter le code de la route  Être capable d'appliquer quelques éléments de sécurité liés à l'encadrement des groupes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir animateur en randonnée pédestre  Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<p><u>Durée : 24 heures</u></p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Livret de Formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur (s)	Vincent Camille AGOSTINI
Coût par stagiaire	140 € avec hébergement
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>22 avril 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> », et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation

**BF 1 A spécifique – Tennis de table
Les 16 et 17 mai 2014**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tennis de table – BF 1 A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 16 et 17 mai 2014 à Valence (26)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP, <i>saison 2013/2014</i> (avoir 17 ans minimum à l'entrée en formation)  Période probatoire validée et justifier d'un niveau de pratique suffisant  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Organiser, animer et gérer un projet d'animation dans l'association.  Participer à l'organisation de l'activité dans son département
Contenus de formation	<p><u>Durée : 20 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none">  <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation et licence 2013-2014  Tenue de sport
Responsable administratif	Cédric GODDERIDGE
Responsable formation	Vincent DEFOSSEZ
Formateurs	Perrine TAILLIEZ – Christiane MUNIER
Coût par stagiaire	54 € (sans hébergement, repas compris)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP 26 26/32 avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE</p> <p> 04 75 82 65 00</p> <p> accueil@ufolep26.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP le 2 mai 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Drôme»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014

TRONC COMMUN (pour BF2)
Le 5 avril 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF2)
Date et lieu du stage	Le 5 avril 2014 au CREPS de Wattignies (59)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2013/2014)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	<p>Pouvoir intégrer une formation BF1 animateur ou officiel</p> <p>Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région.</p>
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	André COUPLET
Formateurs	A. COUPLET – É. HUCQ – T. LE GOFF – JC. SABLE
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>22 mars 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ATTENTION

DATES ET LIEUX DES CERTIFICATIONS ET RECYCLAGES FFSA 2014



Vous trouverez ci-joint la programmation 2014 des certifications et recyclages FFSA pour les officiels auto.

Certifications :

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Bretagne / Pays de Loire	29 mars	Angers (49)	Virginie GOURDON	ufolep.paysdelaloire@free.fr

Recyclages :

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Bretagne / Pays de Loire	29 mars	Angers (49)	Virginie GOURDON	ufolep.paysdelaloire@free.fr
Bourgogne	29 mars	Autun (71)	Fabrice SAUVEGRAIN	contact@ufolepbourgogne.org

✓ **La liste des certifications FFSA (*mise à jour*)**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/LISTE-FORMATION-FFSA-2014.pdf>

✓ **La liste des recyclages FFSA (*mise à jour*)**

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/recyclage-FFSA-_candidats-2014.pdf

✓ **Le mémento pour les certifications et recyclages FFSA**

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/1MEMENTO_CERTIFICATION_RECYCLAGE.pdf



RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2014

	ÉPREUVES	DATES	LIEUX
Tir	Finales Nationales Disciplines Nouvelles et Été	27, 28 et 29 juin	Chatenoy le Royal (71)

Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), les éventuelles modifications pour le calendrier 2014.



IMPORTANT

✚ **Le Critérium National Ski Alpin** se déroulera le 23 mars 2014 à Margeriaz (73).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/NATIONAL_SKI_2014.pdf

→ **La fiche d'inscription** :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/National_2014_Inscriptions.xls

✚ **Le Championnat National d'Athlétisme en salle** se déroulera le 30 mars 2014 à Reims (51).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/doss_nat_athl%C3%A9 salle_2014.pdf

→ **Les fiches** :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiches-en-salle-2014.doc>

✚ **Les 12 heures UFOLEP de Tennis de Table, Challenge Carole Artaud** se dérouleront le 20 avril 2014 à Saint Pourcain sur Sioule (03)

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/plaquette_-12_heures_2014_St_Pour%C3%A7ain.pdf

→ **la fiche d'identification** :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE-IDENTIFICATION-12-HEURES-2014.doc>

✚ **Le Championnat National B de Tennis de Table** se déroulera les 3 et 4 mai 2014 à Brest (29).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/dossier_d%C3%A9l%C3%A9gation_TT-B-2014.pdf

→ **Les fiches à remplir** :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/dossier_d%C3%A9l%C3%A9gation_TT-B-2014.pdf

✚ **Le National des Arts Martiaux et Luttres Traditionnelles** se déroulera les 17 et 18 mai 2014 à Nîmes (30).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Arts_Martiaux_2014-Circulaire_d%27organisation-bis.pdf

→ **Présentation des menus** :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Pr%C3%A9sentation_restaurant_Arts_Martiaux_2014.pdf

VIE SPORTIVE

✚ **Le Championnat National VTT** se déroulera les 17 et 18 mai 2014 à Montargis (45)

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire-2014_VTT_Montargis_\(45\).pdf](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire-2014_VTT_Montargis_(45).pdf)

✚ **Le Rassemblement National Jeunes de Volley Ball** se déroulera les 31 mai et 1^{er} juin à Villefranche de Rouergue (12)

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire-RNJ-volley-bulletin.pdf>

→ Les fiches :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Fiches_d%27identification_et_de_r%C3%A9servations_-_RNJ_Volley_2014.doc

✚ **Le Championnat National de Tir à l'Arc** se déroulera les 7 et 8 juin 2014 à la Mure (38).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/2014_Dossier_National_diffus%C3%A9.pdf

→ **La fiche récapitulative** :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Copie_de_Fiche_R%C3%A9servation_Diffus%C3%A9.xls

SAVOIR-NAGER 2014

L'association propose un programme d'apprentissage de la natation pendant les vacances d'été 2014 :

- ✚ Un stage d'apprentissage de la natation d'au moins 15 séances d'une heure ; à raison d'une séance par jour sur, au moins, 5 jours par semaine.
- ✚ Le groupe doit être constitué de 8 enfants minimum à 12 enfants maximum ne sachant pas nager.
- ✚ Les enfants doivent être âgés de 6 à 12 ans.
- ✚ Les cours sont gratuits pour les enfants, hors coût de licence/assurance fixé à 15 euros (*somme identique sur tout le territoire*).
- ✚ Sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations en difficultés sociales ou demeurant en zone rurale.

Synthèse des modalités d'inscription 2014 :

- 1) Prise en compte des conditions du cahier des charges de l'opération Savoir-Nager 2014,
- 2) Consultation des partenaires locaux,
- 3) Dépôt d'une demande de subvention au titre de la part territoriale du CNDS (*à l'aide de la fiche d'accompagnement CNDS ci-jointe*),

Après accord avec les partenaires locaux :

- 4) Retourner, dès que possible, par mail, le listing d'inscription des sites (*fichier Excel*), dument rempli, à l'UFOLEP (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr),
- 5) Retourner, dès que possible, par voie postale ou par mail, votre dossier de candidature complet auprès de l'UFOLEP,

Après validation par l'UFOLEP de vos conditions de mise en œuvre :

- 6) Retourner, par voie postale ou par mail, le formulaire d'agrément Savoir-Nager 2014, dument rempli, en ayant pris le soin au préalable, de soumettre ce dernier, pour autorisation, auprès de votre fédération de tutelle.

Après ces démarches, vous êtes inscrits dans le réseau des sites 2014 et vous recevrez le formulaire d'agrément Savoir-Nager 2014 qui formalise l'accord de partenariat entre votre structure et la fédération, selon les conditions du cahier des charges 2014.

✚ Cahier des charges savoir nager 2014

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Cahierdescharges_SAVOIR-NAGER_2014.pdf

✚ Formulaire d'agrément savoir nager 2014

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Formulaire_d%27Agr%C3%A9ment_SAVOIR-NAGER_2014.pdf

✚ Listing inscription savoir nager 2014

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Listing_inscription_SAVOIR-NAGER_2014.xls

✚ Bilan savoir nager 2013

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/BILAN_SAVOIR-NAGER_2013.pdf

PLAN MINISTÉRIEL « APPRENDRE A NAGER »

Afin de réduire le déficit des compétences du savoir-nager constaté chez les jeunes enfants et de lutter activement contre le phénomène des noyades, le Ministère des sports souhaite déployer sur l'ensemble du territoire un plan ministériel « Apprendre à nager ». Il a pour objet de favoriser toutes initiatives visant à permettre de développer l'apprentissage de la natation à travers 6 objectifs :

- ✚ Observer la capacité à savoir nager de la population
- ✚ Développer l'apprentissage de la natation
- ✚ Améliorer la communication et la prévention des noyades
- ✚ Développer et sécuriser les équipements aquatiques
- ✚ Développer la formation des éducateurs
- ✚ Assurer une prévention spécifique en direction des seniors

Réuni le 13 février 2014, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) dont est membre l'UFOLEP a défini un programme d'intérêt général prenant en compte les temps de l'enfant (pendant les vacances scolaires, activités périscolaires, en club) et les publics les plus éloignés (population des Zones de Revitalisation Rurale, Zones Urbaines Sensibles, non licenciés, seniors, ...)

Les comités UFOLEP peuvent donc mobiliser les associations d'activités aquatiques pour s'inscrire dans les différentes actions qui sont prioritaires dans la note d'orientation du CNDS 2014.

Le guide pratique :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Guide_pratique_Plan_Apprendre_a_nager_2014_CIAA.pdf

Plan apprendre à nager et opération savoir nager :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Plan_Apprendre_a_nager_op%C3%A9ration_Savoir-Nager_014-logo-ufolep.pdf

CONCOURS FAIS-NOUS RÊVER-FONDATION-GDF SUEZ 2014



Concours Fais-nous rêver-Fondation GDF SUEZ 2014
PROLONGEMENT DES INSCRIPTIONS JUSQU'AU 30 AVRIL!!
Agence pour l'Éducation par le Sport

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur d'un projet citoyen, éducatif et solidaire à travers les activités physiques et sportives ? Vous souhaitez valoriser vos actions et entrer dans le 1^{er} mouvement des acteurs de l'éducation par le sport ? N'attendez plus et participez à la 14^{ème} édition du Concours "Fais-nous rêver-Fondation GDF SUEZ" 2014 !

Connectez-vous sur www.apels.org rubrique « Fais-nous rêver Dispositif » et déposez votre candidature en ligne **jusqu'au 30 Avril 2014 !**

Pourquoi participer ?

Ouvert à tout type de structure associative et coopérative à but non lucratif, ce concours vous apporte :

- Une forte reconnaissance et valorisation médiatique et institutionnelle à travers le titre de lauréat, véritable gage de qualité et d'utilité sociale
- Une bourse d'aide au développement de 1500€ en moyenne
- Un réseau d'acteurs engagés unique en France

Besoin de renseignements ?

Toute l'équipe Fais-nous rêver se tient à votre disposition pour vous accompagner :



- Sonia Jouffre**: 03.20.20.57.44 ou apelsnpsc@gmail.com
- Benoit Da Piedade**: 09.66.82.97.68 ou accompagnement.apelsrhonealpes@gmail.com
- Anthony Bastien**: 01.83.94.12.91 ou abastien@apels.org
- Fabien Guiheneuf**: 01.44.54.94.94 ou fguiheneuf@apels.org

En espérant vous retrouver très prochainement dans l'aventure Fais-nous rêver, nous vous souhaitons la plus grande réussite dans vos projets.

Très cordialement,
L'équipe Fais-Nous Rêver

Agence pour l'Éducation par le Sport
27, rue de Maubeuge 75009 Paris (France)
01.44.54.94.94 www.apels.org